



IBSA .brussels
Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Projections de la population scolaire bruxelloise à l'horizon 2025



n

o

7

Les cahiers de l'IBSA

JUILLET 2017



perspective
.brussels



IBSA .brussels

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Projections de la population scolaire bruxelloise à l'horizon 2025



n° 7

Les cahiers de l'IBSA

JUILLET 2017



perspective
.brussels



ÉQUIPE DE RÉALISATION

Auteurs

Xavier DEHAIBE, Corentin DUSSART et Morgane VAN LAETHEM

Comité scientifique

Anne DUJARDIN, Julie LUMEN, Astrid ROMAIN et Benjamin WAYENS

Direction de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

Astrid ROMAIN

COUVERTURE

Cas-P

MISE EN PAGE ET IMPRESSION

Bietlot Imprimerie

TRADUCTION

Traduit du français vers le néerlandais par Brussels Translation

Relecture : Lorenz HAVERANS

ÉDITEUR RESPONSABLE

Astrid ROMAIN, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

ibsa@perspective.brussels – www.ibsa.brussels

Dépôt légal : Éditions IRIS – D/2017/6374/268

REMERCIEMENTS

La précieuse collaboration de nombreuses personnes a permis la réussite de cette analyse. Nous remercions notamment les membres du workshop organisé par perspective.brussels pour le temps consacré à cette étude et leur apport méthodologique ainsi que Julie Lumen, Anne Dujardin et Benjamin Wayens pour leur relecture attentive qui a contribué à améliorer la qualité des analyses.

© Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Reproduction autorisée moyennant mention de la source

Le Service École et l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse sont aujourd'hui tous deux logés au sein de perspective.brussels. La présente étude de l'IBSA a bénéficié de cette proximité.

La méthodologie décrite dans ce Cahier s'appuie en outre sur les discussions d'un workshop organisé par perspective.brussels réunissant des experts du domaine de l'enseignement, au fait des spécificités bruxelloises dans cette thématique. Ce groupe de travail était composé de :

Xavier Dehaibe (perspective.brussels)

Eric Deny (ETNIC)

Anne Dujardin (perspective.brussels)

Corentin Dussart (perspective.brussels)

Géraldine Frébutte (Instance bassin EFE)

Carl Koninckx (Vlaamse Gemeenschap)

Julie Lumen (perspective.brussels)

Pierre Marissal (ULB)

Johan Surkyn (VUB)

Morgane Van Laethem (perspective.brussels)

Claude Van Opstal (FWB)

Benjamin Wayens (BSI)



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	9
1. LES ÉLÈVES SCOLARISÉS EN RÉGION BRUXELLOISE : ÉVOLUTION RÉCENTE.....	11
1.1. L’enseignement en Belgique et en Région bruxelloise.....	11
1.2. Une population scolarisée en augmentation	12
1.3. Les enfants bruxellois scolarisés dans leur région.....	14
1.4. Les enfants bruxellois scolarisés en dehors de leur région.....	15
1.5. Les Wallons et les Flamands scolarisés dans la Région bruxelloise	16
2. HYPOTHÈSES ET MÉTHODOLOGIE	19
2.1. Périmètre des projections de population scolaire 2024-2025	19
2.2. Une hypothèse structurante : la saturation du système scolaire bruxellois.....	19
2.3. Méthodologie : définition des populations projetées	21
2.4. Évaluer la population bruxelloise scolarisée en Région bruxelloise en 2024-2025	22
2.5. Estimer les entrants scolarisés en Région bruxelloise en 2024-2025.....	23
2.6. Répartition de la population scolaire bruxelloise en 2024-2025 selon les communautés et le type d’enseignement.....	24
3. RÉSULTATS DES PROJECTIONS.....	27
3.1. Évolution de la population scolaire dans l’enseignement maternel en Région bruxelloise	28
3.2. Évolution de la population scolaire dans l’enseignement primaire en Région bruxelloise	30
3.3. Évolution de la population scolaire dans l’enseignement secondaire en Région bruxelloise.....	32
3.4. Répartition de la population scolaire bruxelloise en 2024-2025 selon les communautés et le type d’enseignement.....	36
3.5. Les Bruxellois scolarisés en dehors de la Région.....	38
3.6. Au-delà de 2025 ?	39
SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS	41
ANNEXE : LES PROJECTIONS DE POPULATION SCOLAIRE DANS LE FONDAMENTAL	43
BIBLIOGRAPHIE.....	45
LISTE DES BASES DE DONNÉES ET STATISTIQUES	47
LISTE DES FIGURES	48
LISTE DES TABLEAUX.....	49
LISTE DES GRAPHIQUES	50
LISTE DES ENCADRÉS	51



INTRODUCTION

Il y a sept ans, l'IBSA publiait un Cahier intitulé « Impact de l'essor démographique sur la population scolaire en Région de Bruxelles-Capitale ». Sur base des projections démographiques de l'IBSA, cette étude annonçait une croissance rapide de la population scolaire tout d'abord dans le maternel, puis le primaire et enfin le secondaire. À plus long terme, elle insistait sur la probable poursuite de la croissance de la population scolaire.

Le scénario esquissé en 2010 s'est vérifié dans les faits. Pour y répondre et suivant les propositions de l'étude, de nombreuses places ont été créées, que ce soit dans des écoles existantes ou nouvelles, et ce principalement dans le fondamental. Pour accompagner la création de ces places, le Gouvernement bruxellois a désigné une Facilitatrice École qui assure la coordination des acteurs de l'enseignement avec ceux de l'aménagement du territoire.

Malgré les efforts des pouvoirs publics et des pouvoirs organisateurs depuis 2010, les signes de saturation des établissements scolaires de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) se sont multipliés. Ce phénomène touche désormais pleinement tous les niveaux d'enseignement. Ainsi, de plus en plus d'enfants bruxellois quittent la Région pour suivre leur scolarité ailleurs en Belgique. Parallèlement, le nombre d'enfants non-bruxellois scolarisés dans la Région diminue.

Ce constat et la nécessité d'actualiser les projections de population scolaire à un nouvel horizon opérationnel (2025) rejoignent la préoccupation du Gouvernement bruxellois formalisée dans la stratégie 2025 de disposer d'informations sur les besoins de création de places dans l'enseignement. Ces éléments constituent la motivation principale de la réalisation de l'étude qui fait l'objet du présent Cahier.

Cette étude a ainsi pour objectif de fournir une projection à l'horizon 2025 du nombre d'élèves à scolariser dans les écoles de la Région de Bruxelles-Capitale en fonction de leur commune de résidence. Une répartition de cette population scolaire selon la communauté et le type d'enseignement est également proposée. Par ailleurs, ces projections intègrent une estimation minimale du nombre d'élèves qui n'ont pu se scolariser dans la Région bruxelloise du fait de la saturation.

Le premier chapitre de ce Cahier pose le contexte institutionnel et met en lumière l'évolution récente de la population scolaire en Région de Bruxelles-Capitale. Le deuxième expose les hypothèses retenues et la méthodologie. Le troisième chapitre présente les résultats. Enfin, l'étude s'achève par une synthèse des conclusions à tirer.



1. LES ÉLÈVES SCOLARISÉS EN RÉGION BRUXELLOISE : ÉVOLUTION RÉCENTE

1.1. L'ENSEIGNEMENT EN BELGIQUE ET EN RÉGION BRUXELLOISE

Suite au processus de fédéralisation de l'État belge, les communautés ont reçu progressivement la compétence de matières personnalisables et culturelles, dont l'enseignement (Wayens, Janssens et Vaesen 2013). Depuis la création de la Région bruxelloise¹ en 1989, Région bilingue, ce sont à la fois la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB – Communauté française) et la Communauté flamande (Vlaamse Gemeenschap) qui sont compétentes en matière d'enseignement. Elles organisent et financent le système d'enseignement sur le territoire régional. À côté des deux systèmes organisés par les communautés, d'autres possibilités s'offrent aux parents pour scolariser leurs enfants. Il s'agit de l'enseignement non subsidié (ni organisé) par la FWB ou par la Communauté flamande. On y retrouve les élèves scolarisés à domicile, les élèves inscrits auprès des écoles européennes ou d'autres établissements scolaires internationaux et/ou privés.

L'enseignement en Belgique est proposé dès l'âge de deux ans et demi. Les parents ont alors la possibilité d'inscrire leurs enfants dans l'enseignement maternel, niveau qui s'étale sur trois ans. Dès l'âge de six ans, la scolarité est obligatoire. Les enfants sont alors scolarisés dans l'enseignement primaire pour une durée de six ans (théoriquement de 6 ans à 11 ans). Ces deux cycles d'enseignement (le maternel et le primaire) constituent l'enseignement fondamental. Enfin, les élèves poursuivent leur scolarité obligatoire dans l'enseignement secondaire, également d'une durée théorique de six ans (de 12 ans à 17 ans). Les enfants sont libérés de l'obligation scolaire dès qu'ils atteignent l'âge de 18 ans.

Il existe deux types d'enseignement. À côté de l'enseignement ordinaire, les communautés subsidient également l'enseignement spécialisé. Celui-ci « permet de rencontrer les besoins éducatifs spécifiques des élèves en difficulté »².

La présente étude se concentre sur les élèves scolarisés au sein des réseaux organisés ou subsidiés par les deux grandes communautés du pays. Elle concerne l'enseigne-

ment fondamental ainsi que l'enseignement secondaire. Les élèves considérés sont ceux de l'enseignement francophone et néerlandophone, officiel et libre (confessionnel et non confessionnel)³, ordinaire et spécialisé, de pleine exercice et en alternance⁴. Ils représentent une très grande partie des élèves scolarisés en Région de Bruxelles-Capitale (RBC). Pour l'année 2014-2015, plus de 93 %⁵ des élèves scolarisés dans la Région fréquentent les établissements organisés ou subsidiés par les communautés.

Enfin, pour terminer ce bref tableau de l'enseignement en Région de Bruxelles-Capitale, il convient de décrire la géographie des élèves qui composent la population scolarisée dans la Région. La figure 1 fait apparaître les flux d'élèves au sein, de et vers la RBC pour l'année 2014-2015. Les résidents bruxellois constituent la plus grande part de la population scolarisée en RBC, soit 212 200 élèves (sur un total de 247 760 élèves scolarisés dans la RBC). Ils se répartissent de la manière suivante : 54 200 enfants sont inscrits en maternel, 82 800 en primaire et 75 200 en secondaire dans une école située sur le territoire régional.

À ces élèves s'ajoutent ceux qui font la navette depuis la Région wallonne ainsi que de la Région flamande vers la Région bruxelloise. Ainsi, la Région bruxelloise, en tant que métropole et Capitale du pays, joue un rôle central dans le système scolaire du pays, essentiellement pour sa périphérie directe. Le nombre d'élèves résidant en dehors de la Région qui suivent leur scolarité en Région bruxelloise (les entrants) confirme ce rôle. Ils sont 35 500 à faire la navette quotidiennement pour venir étudier dans la Région bruxelloise en 2014-2015. Ce nombre élevé de navetteurs est également le reflet d'un système institutionnel mis en place dans le processus de fédéralisation de la Belgique. Ainsi, de nombreux francophones de la périphérie flamande inscrivent leurs enfants dans une école francophone de la RBC car il n'y a pas d'école secondaire francophone en Brabant flamand.

¹ Dans ce Cahier, les appellations « Région bruxelloise » et « Région de Bruxelles-Capitale » sont utilisées de manière équivalente.

² Fédération Wallonie-Bruxelles, www.enseignement.be/index.php?page=25191&navi=404 consulté le 10 mai 2017.

³ Pour plus d'informations au sujet des réseaux, voir notamment : <http://www.enseignement.be/index.php?page=25568&navi=2667> (FWB) et <https://onderwijs.vlaanderen.be/nl/official-en-vrij-onderwijs-onderwijsnetten-en-koepels> (VG)

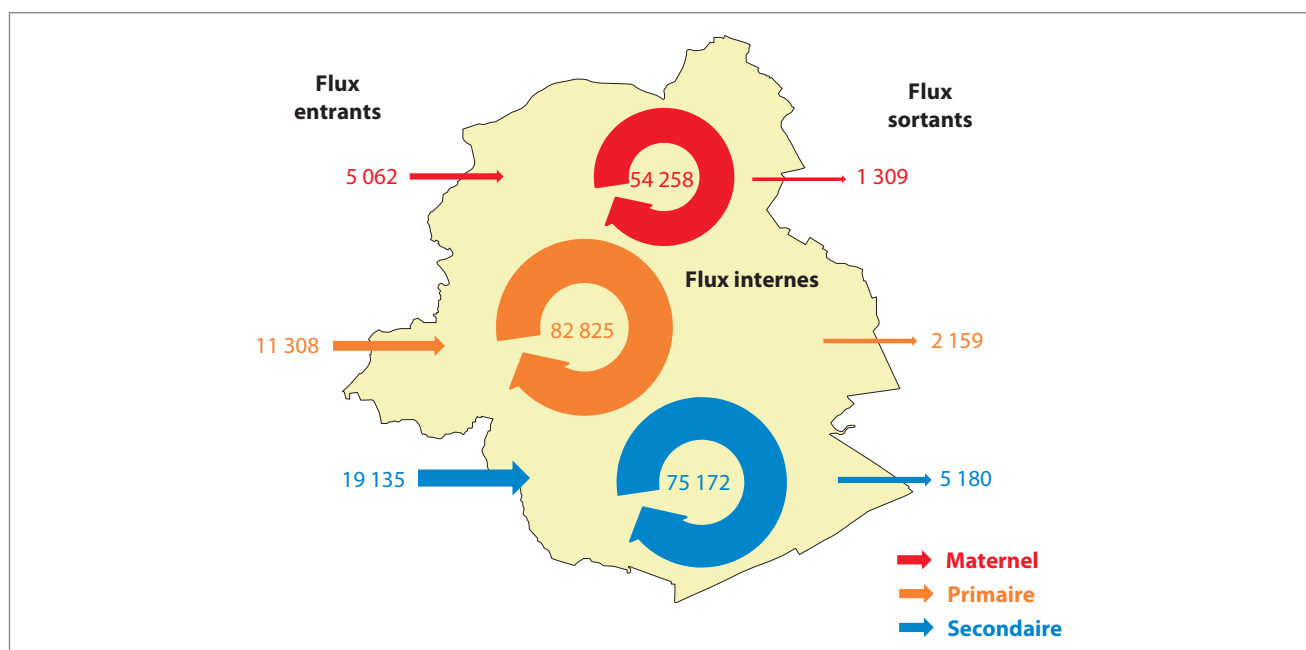
⁴ Contrairement à l'enseignement de plein exercice, l'enseignement en alternance combine la formation générale et la pratique professionnelle.

⁵ D'après les données de population scolaire de l'IBSA disponible sur : www.ibsa.brussels (thème enseignement)

Enfin, une part des Bruxellois sont scolarisés en dehors de la Région : les sortants. Moins nombreux que les entrants,

ils sont néanmoins 8 600 tous niveaux confondus en 2014-2015.

FIGURE 1 : Nombre d'élèves résidant et/ou scolarisés en Région bruxelloise par flux et niveau scolaire en 2014-2015



Source : ETNIC, 2016 (fichiers élèves) et Vlaamse Overheid, 2016 (fichiers élèves), calculs IBSA

1.2. UNE POPULATION SCOLARISÉE EN AUGMENTATION

Pour l'ensemble de la Région bruxelloise, 247 760 élèves sont inscrits dans un établissement du maternel, du primaire ou du secondaire (organisé ou subsidié par les communautés) situé sur le territoire régional durant l'année scolaire 2014-2015. Le nombre d'élèves est en augmentation constante entre 2009-2010 et 2014-2015 (dernière année scolaire observée), dans tous les niveaux. Au total, entre 2009-2010 et 2014-2015, ce nombre a augmenté de 19 700 élèves. Cette évolution trouve son origine dans l'évolution démographique bruxelloise. En effet, la Région est caractérisée par une croissance démographique importante, associée à un rajeunissement de sa structure d'âge, depuis le début des années 2000. Entre

2007 et 2012, « les augmentations [du nombre d'individus par âge] sont d'intensités variées, mais plus marquées chez les enfants de moins de 10 ans » (IBSA Focus n°16, 2016). Cette croissance démographique se traduit directement par l'augmentation de la population scolaire au sein de la Région.

D'après les données des communautés française et flamande, 96 % des élèves suivent leur scolarité dans l'enseignement ordinaire en RBC. La part de l'enseignement spécialisé dans l'offre scolaire en RBC en 2014-2015 est de 0,9 % en maternel, de 5,5 % en primaire et de 3,9 % dans le secondaire.

TABLEAU 1 : Nombre d'élèves scolarisés en Région bruxelloise dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire francophone et néerlandophone organisé ou subsidié par les communautés pour les années scolaires 2009-2010 à 2014-2015

Niveau	Année scolaire					
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Maternel	54 013	55 299	56 422	57 695	58 648	59 320
Fédération Wallonie-Bruxelles	42 393	43 606	44 533	45 515	46 178	46 683
Vlaamse Gemeenschap	11 620	11 693	11 889	12 180	12 470	12 637
Primaire	85 135	86 633	88 559	90 553	91 988	94 133
Fédération Wallonie-Bruxelles	70 476	71 560	73 078	74 553	75 565	77 060
Vlaamse Gemeenschap	14 659	15 073	15 481	16 000	16 423	17 073
Secondaire	88 911	89 595	91 011	92 184	93 588	94 307
Fédération Wallonie-Bruxelles	75 549	76 295	77 563	78 610	79 671	80 252
Vlaamse Gemeenschap	13 362	13 300	13 448	13 574	13 917	14 055
Total Fédération Wallonie-Bruxelles	188 418	191 461	195 174	198 678	201 414	203 995
Total Vlaamse Gemeenschap	39 641	40 066	40 818	41 754	42 810	43 765
Total	228 059	231 527	235 992	240 432	244 224	247 760

Source : ETNIC, 2016 (fichiers élèves) et Vlaamse Overheid, 2016 (fichiers élèves)

Le tableau 1 montre la répartition des élèves scolarisés en RBC entre les deux communautés⁶. En 2014-2015, les 204 000 élèves scolarisés en RBC dans l'enseignement francophone représentent 82 % des élèves fréquentant l'enseignement des communautés. Les 43 700 élèves restants, à savoir 18 % des élèves scolarisés en RBC, suivent l'enseignement néerlandophone la même année. Des disparités importantes apparaissent néanmoins entre les différents niveaux d'enseignement.

• ENSEIGNEMENT MATERNEL

Entre les années scolaires 2009-2010 et 2014-2015, la population de l'enseignement maternel croît de 10 %. Elle passe de 54 000 à 59 300 élèves (soit une augmentation de 5 300 élèves). Si le nombre d'élèves inscrits dans le maternel est en augmentation, la part des élèves prise en charge par chaque communauté est restée stable au cours des six années observées. Lors de l'année scolaire 2014-2015, ils sont 46 700 enfants à suivre leur scolarité en français (soit 79 %) et 12 600 en néerlandais (soit 21 %).

• ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Toujours sur la période de 2009-2010 à 2014-2015, le tableau 1 montre que l'essor démographique impacte plus la population du primaire que les autres niveaux d'enseignement. Ils étaient 85 100 élèves inscrits dans une école bruxelloise en 2009-2010 contre 94 100 en 2014-2015. L'augmentation y atteint 11 % d'élèves sur 6 années, soit une augmentation de 9 000 élèves supplémentaires.

Comme dans le maternel, quatre élèves sur cinq sont inscrits dans une école francophone alors qu'un sur cinq est inscrit dans une école néerlandophone. Cependant, l'augmentation relative du nombre d'élèves sur la période est plus importante dans l'enseignement néerlandophone que dans l'enseignement francophone en RBC. La croissance du nombre d'élèves dans l'enseignement néerlandophone atteint 16 % en 5 ans (+ 2 400 élèves) alors qu'elle est de 9 % dans l'enseignement francophone (+ 6 600 élèves).

• ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

C'est dans le secondaire que la croissance de la population scolaire est la plus modeste sur la période observée. Cependant, celle-ci reste importante puisqu'elle est de 6 %, soit 5 400 élèves supplémentaires de 2009-2010 à 2014-2015, année au cours de laquelle 94 300 élèves sont inscrits en secondaire dans une école de la Région.

Cette augmentation se fait de manière proportionnellement similaire dans l'enseignement francophone et l'enseignement néerlandophone. Les élèves fréquentant une école organisée ou subsidiée par la FWB représentent 85 % des élèves scolarisés dans la Région. Ceux fréquentant une école organisée ou subsidiée par la Communauté flamande représentent quant à eux 15 % des élèves scolarisés dans la Région. Cette proportion reste identique pour les six années de la période considérée.

⁶ Sauf lorsque que c'est stipulé, les chiffres présentés dans ce cahier concernent l'enseignement ordinaire et spécialisé.

1.3. LES ENFANTS BRUXELLOIS SCOLARISÉS DANS LEUR RÉGION

Le tableau 2 montre la répartition des enfants bruxellois scolarisés en RBC en fonction de leur commune de résidence, pour l'année scolaire 2014-2015, et compare, pour chaque niveau d'enseignement, le nombre d'élèves bruxellois au nombre total d'élèves scolarisés en RBC. Pour l'année observée, 212 000 Bruxellois sont scolarisés dans la Région. Les Bruxellois représentent ainsi 85,7 % de la population

scolarisée dans la Région. La mobilité des élèves augmentant avec l'âge, c'est dans le maternel que la proportion de Bruxellois est la plus importante (91,5 %). Cette proportion reste élevée pour le primaire puisqu'ils sont encore 88 % de Bruxellois. La proportion de Bruxellois diminue fortement dans le secondaire. Pour l'année scolaire 2014-2015, ils représentaient 79,7 % de la population du secondaire.

TABLEAU 2 : Répartition de la population scolarisée en Région bruxelloise par niveau selon le lieu de résidence pour l'année scolaire 2014-2015

Lieu de résidence	Niveau			Total
	Maternel	Primaire	Secondaire	
Anderlecht	6 365	9 861	8 880	25 106
Auderghem	1 327	1 848	1 754	4 929
Berchem-Sainte-Agathe	1 150	1 827	1 751	4 728
Bruxelles	8 254	13 043	11 699	32 996
Etterbeek	1 583	2 330	2 163	6 076
Evere	1 822	2 791	2 771	7 384
Forest	2 736	3 937	3 627	10 300
Ganshoren	1 155	1 781	1 566	4 502
Ixelles	2 724	3 568	3 294	9 586
Jette	2 557	4 053	3 455	10 065
Koekelberg	1 235	1 866	1 523	4 624
Molenbeek-Saint-Jean	5 766	9 180	7 997	22 943
Saint-Gilles	2 198	3 112	2 853	8 163
Saint-Josse-ten-Noode	1 434	2 276	2 160	5 870
Schaerbeek	7 013	10 678	9 631	27 322
Uccle	2 675	4 255	4 078	11 008
Watermael-Boitsfort	816	1 520	1 495	3 831
Woluwe-Saint-Lambert	1 999	2 722	2 470	7 191
Woluwe-Saint-Pierre	1 449	2 177	2 005	5 631
Nombre total de Bruxellois	54 258	82 825	75 172	212 255
Nombre total d'élèves scolarisés en RBC	59 320	94 133	94 307	247 760
Part des Bruxellois (%)	91,5	88,0	79,7	85,7

Source : ETNIC, 2016 (fichiers élèves) et Vlaamse Overheid, 2016 (fichiers élèves)

La répartition des élèves entre les communes de résidence est liée à la répartition de la population au sein de la Région. Cependant, la structure d'âge de la population de certaines communes a pour conséquence de concentrer la population scolaire davantage dans certaines communes. En effet, d'après le tableau 2, plus de 50 % des élèves Bruxellois qui

se rendent dans une école située sur le territoire régional résident dans seulement quatre communes de la RBC (la Ville de Bruxelles, Schaerbeek, Anderlecht et Molenbeek-Saint-Jean) alors que ces communes accueillent 44 % de la population de la Région⁷.

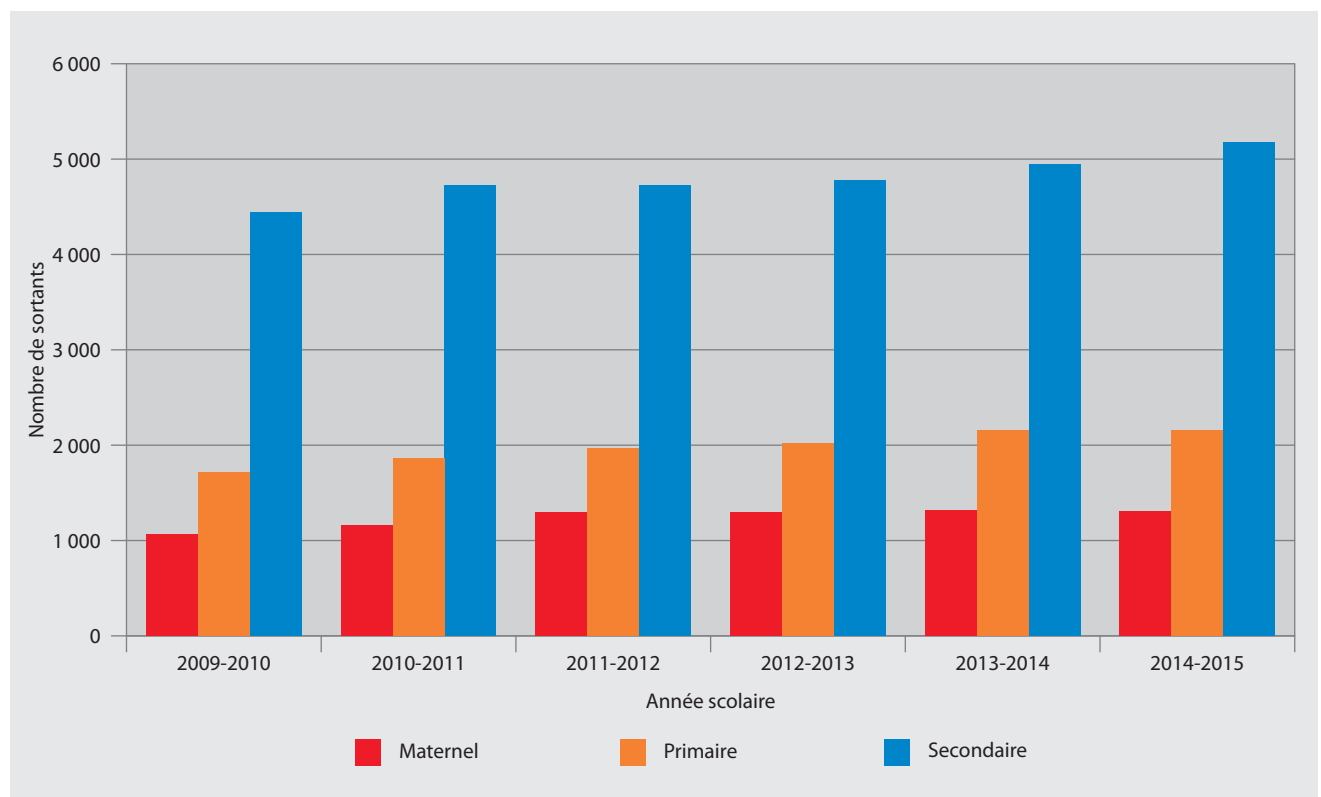
⁷ D'après les données de population 2015 de l'IBSA disponible sur www.ibsa.brussels (thème population)

1.4. LES ENFANTS BRUXELLOIS SCOLARISÉS EN DEHORS DE LEUR RÉGION

Les Bruxellois ne sont pas tous scolarisés dans la Région. Une partie de ceux-ci, les sortants, se dirigent essentiellement vers le Brabant flamand et le Brabant wallon afin de suivre leur scolarité. C'est dans le secondaire que le

phénomène est le plus important. Sur les 8 650 élèves Bruxellois qui étudient en dehors de la RBC, 5 200 sont des élèves du secondaire, 2 150 du primaire et 1 300 du maternel (graphique 1).

GRAPHIQUE 1 : Nombre de Bruxellois scolarisés en dehors de la Région (sortants) par niveau pour les années scolaires 2009-2010 à 2014-2015



Source : ETNIC, 2016 (fichiers élèves) et Vlaamse Overheid, 2016 (fichiers élèves)

Au cours des six années étudiées, de plus en plus de Bruxellois choisissent ou sont contraints de quitter la Région afin de suivre leur scolarité. La croissance du nombre de sortants entre 2009-2010 et 2014-2015 s'élève à 19,6 %. En chiffres absolus, l'augmentation est la plus importante pour les Bruxellois dans le secondaire avec 739 élèves supplémentaires qui quittent la RBC entre 2009-2010 et 2014-2015. En termes relatifs, c'est dans le primaire et dans le maternel que l'augmentation est la plus importante. En effet, entre les années scolaires 2009-2010 et 2014-2015, la croissance du nombre d'élèves du maternel et du primaire

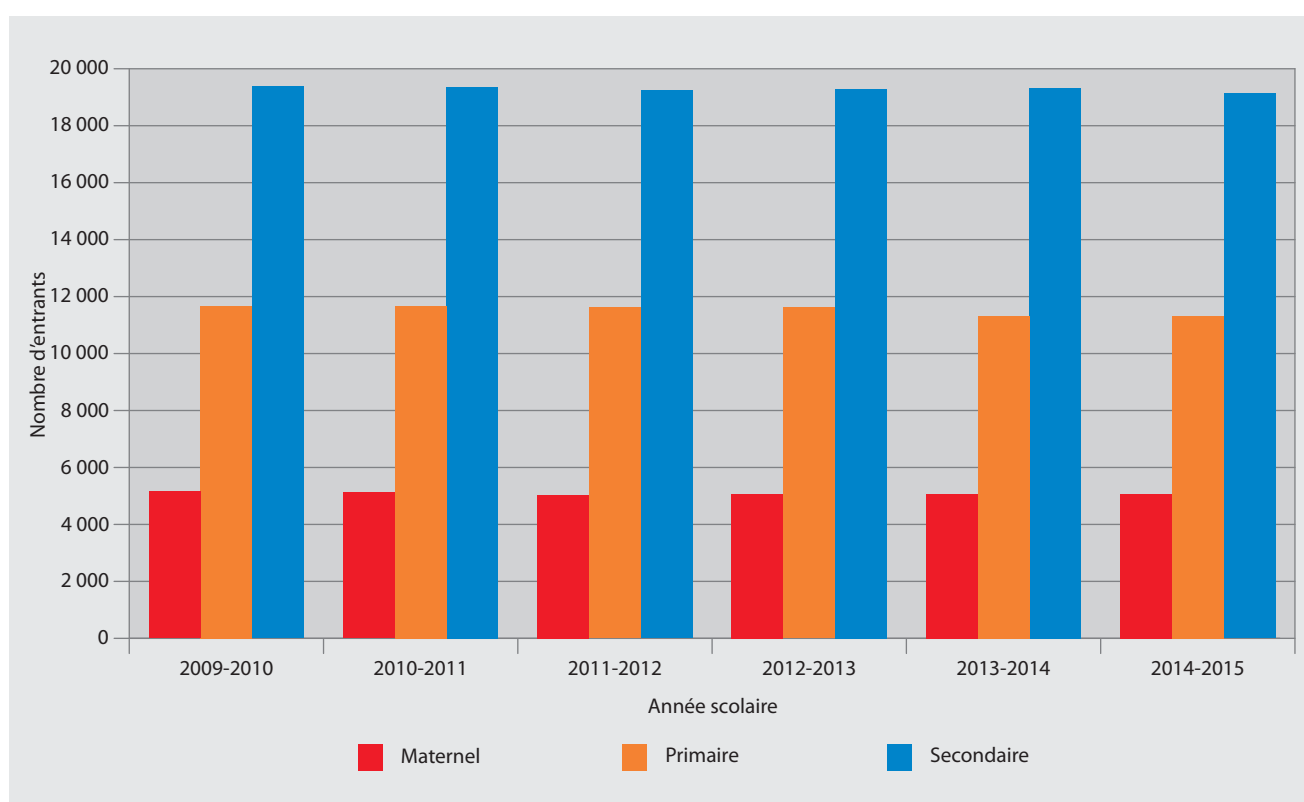
qui quittent la Région s'élève respectivement à 22,7 % et 25,6 %. Tandis que, durant la même période, la croissance pour le secondaire est de 16,6 %. L'augmentation élevée et continue du nombre de Bruxellois qui quittent la Région afin de suivre leur scolarité peut être une indication des difficultés qu'ont les parents à inscrire leurs enfants dans une école de leur choix située dans la RBC. Ces difficultés qui existent au sein du système d'enseignement en RBC contraignent une partie de plus en plus importante des élèves bruxellois à suivre leur scolarité en dehors de la Région.

1.5. LES WALLONS ET LES FLAMANDS SCOLARISÉS DANS LA RÉGION BRUXELLOISE

Lors de l'année scolaire 2014-2015, 35 500 élèves habitant en dehors des 19 communes bruxelloises se rendent quotidiennement dans une école située en RBC. Ils sont quatre fois plus nombreux à entrer chaque jour dans la Région afin

d'y être scolarisé qu'à en sortir. En 2014-2015, ces entrants représentent 14,3 % de la population scolaire bruxelloise. Dans le secondaire, la proportion de non-Bruxellois atteint 20,3 % de la population scolarisée en Région bruxelloise.

GRAPHIQUE 2 : Nombre d'enfants non-bruxellois scolarisés en Région bruxelloise par niveau pour les années scolaires 2009-2010 à 2014-2015



Source : ETNIC, 2016 (fichiers élèves) et Vlaamse Overheid, 2016 (fichiers élèves)

Contrairement aux sortants, le graphique 2 montre que le nombre d'entrants est plutôt en stagnation. Cependant, la lecture du tableau 3 montre que les entrants sont légèrement moins nombreux chaque année à se rendre dans une école de la Région bruxelloise. Ainsi l'effectif a légèrement diminué (- 2 %) sur la période de 2009-2010 à 2014-2015

(alors qu'il a augmenté de 19,6 % pour les sortants tous niveaux confondus). Dans l'enseignement primaire, la diminution du nombre d'entrants est légèrement plus marquée puisqu'elle est de 3,2 %. Dans l'enseignement maternel, la diminution est de 1,7 % et de 1,9 % dans l'enseignement secondaire.

TABEAU 3 : Nombre d'entrants scolarisés en Région bruxelloise par niveau et communauté pour les années scolaires 2009-2010 à 2014-2015

Niveau	Année scolaire					
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Maternel	5 152	5 123	5 039	5 076	5 074	5 062
Fédération Wallonie-Bruxelles	3 832	3 862	3 804	3 906	3 872	3 852
Vlaamse Gemeenschap	1 320	1 261	1 235	1 170	1 202	1 210
Primaire	11 679	11 659	11 617	11 620	11 322	11 308
Fédération Wallonie-Bruxelles	9 138	9 192	9 197	9 244	8 997	9 013
Vlaamse Gemeenschap	2 541	2 467	2 420	2 376	2 325	2 295
Secondaire	19 375	19 351	19 232	19 299	19 316	19 135
Fédération Wallonie-Bruxelles	13 786	13 939	13 980	14 277	14 308	14 219
Vlaamse Gemeenschap	5 589	5 412	5 252	5 022	5 008	4 916
Nombre total d'entrants	36 206	36 133	35 888	35 995	35 712	35 505
Nombre total d'élèves scolarisés en RBC	228 059	231 527	235 992	240 432	244 224	247 760
Part d'entrants (%)	15,9	15,6	15,2	15,0	14,6	14,3

Source : ETNIC, 2016 (fichiers élèves) et Vlaamse Overheid, 2016 (fichiers élèves)

La diminution limitée (701 élèves) du nombre d'entrants entre 2009-2010 et 2014-2015 ne doit pas pour autant être négligée. En 2009-2010, pratiquement 16 % de la population scolaire étudiant en RBC provenait de l'extérieur de la Région. Cinq années plus tard, cette proportion est tombée à 14,3 %. Ainsi, les écoles de la Région bruxelloise accueillent proportionnellement de moins en moins d'élèves issus des deux autres régions. Ces chiffres confirment également les difficultés qui existent au sein du système d'enseignement en RBC, accueillant

de moins en moins d'enfants issus des régions flamande et wallonne.

La ventilation par communauté montre des différences significatives dans l'évolution du nombre d'entrants. En effet, le nombre d'élèves entrants se rendant dans une école francophone reste stable, avec une légère augmentation pour les élèves du secondaire. La diminution du nombre d'élèves entrant est très marquée pour tous les niveaux dans l'enseignement néerlandophone.



2. HYPOTHÈSES ET MÉTHODOLOGIE

L'objectif des projections de population scolaire est d'obtenir, pour chaque commune de résidence, le nombre d'élèves à scolariser dans la Région de Bruxelles-Capitale d'ici 2024-

2025, selon le niveau d'enseignement. Une ventilation de la population scolaire selon deux caractéristiques (communauté et type d'enseignement) est ensuite proposée.

2.1. PÉRIMÈTRE DES PROJECTIONS DE POPULATION SCOLAIRE 2024-2025

Les projections de population scolaire présentées dans ce Cahier ne concernent pas l'ensemble de la population scolaire bruxelloise. Dans le cadre de cette projection, **seul l'enseignement organisé ou subsidié par les communautés est pris en compte**, à l'exclusion donc de l'enseignement privé ou international. Tant l'enseignement ordinaire que le spécialisé sont repris, contrairement à l'enseignement de promotion sociale.

La méthode utilisée pour réaliser les projections de population scolaire requiert des données de population scolaire complètes pour les dernières années scolaires observées. Les données disponibles pour les autres formes d'enseignement que l'enseignement organisé ou subsidié par les communautés ne permettent pas de réaliser les calculs envisagés. Le choix de se limiter à l'enseignement des communautés est donc avant tout contraint. Dès lors, **toute référence aux populations scolaires dans ce Cahier renvoie dans les faits uniquement aux populations scolaires dans l'enseignement organisé ou subsidié par les communautés.**

Les élèves scolarisés dans les écoles organisées ou subsidiées par les communautés représentent environ 93 % de la population scolaire bruxelloise, soit une très grande partie de celle-ci. Réaliser des projections de population

scolaire sur base des effectifs des communautés reste donc pertinent même si par la force des choses la population scolaire totale de la Région bruxelloise et son évolution sont sous-estimées. Cette hypothèse implique que les écoles européennes, privées et internationales soient capables d'absorber la demande excédentaire qui s'adresse à elles, ce qui revient concrètement à leur attribuer dans le futur une part constante des élèves scolarisés en Région bruxelloise, à savoir 7 %.

L'échelle communale a été retenue pour les projections de population scolaire. Le choix de projeter au niveau de la commune répond au souhait de tenir compte des spécificités communales en matière de scolarisation et de croissance démographique (IBSA Cahier n°6, 2016). Par ailleurs, la mobilité des élèves et la disposition géographique de l'offre scolaire invitent, dans le cadre des projections, à privilégier le **lieu de résidence** des élèves.

Volontairement, les populations scolaires n'ont pas été distribuées selon les communes de scolarisation. Les mouvements entre commune de résidence et commune de scolarisation sont fortement marqués par les spécialisations d'offre scolaire variables d'une commune à l'autre. L'option choisie est donc de délibérément s'affranchir de cette composante d'offre scolaire.

2.2. UNE HYPOTHÈSE STRUCTURANTE : LA SATURATION DU SYSTÈME SCOLAIRE BRUXELLOIS

Le concept de saturation tel qu'il est utilisé dans cette étude concerne la saturation des places dans les écoles de la RBC du périmètre de la projection. Ni le constat de satu-

ration ni l'hypothèse de saturation n'impliquent que toutes les places de toutes les écoles sont occupées. Toutes les places disponibles ne sont pas substituables, notamment

pour des contraintes temporelles, géographiques, pédagogiques, de fratrie, de réseau, de langue, sans même aborder la question de choix des parents pour un établissement en particulier.

Dans cette étude, la saturation caractérise donc l'état d'un système scolaire où les préférences de certains parents en termes de localisation, langue, pédagogie ou réseau scolaires sont significativement atteintes du fait de la rareté des places disponibles. Dans un tel état, la priorité est de trouver une place plutôt que la place souhaitée.

L'hypothèse de saturation du système scolaire bruxellois va impacter de nombreux choix méthodologiques. Plusieurs éléments décrits ci-après viennent appuyer cette hypothèse.

L'étude réalisée par l'IBSA en 2010, relative à l'impact de l'essor démographique sur la population scolaire en RBC, établissait le constat suivant : l'offre d'enseignement en Région bruxelloise semble répondre avec difficulté à la demande. En effet, à cette époque, les écoles montraient des signes de saturation tant pour la Communauté française que pour la Communauté flamande. Depuis lors, la population bruxelloise n'a cessé d'augmenter et donc d'accroître la pression sur les écoles situées sur le territoire de la Région bruxelloise, malgré les efforts déjà consentis en matière de création de places scolaires.

Sur base des chiffres des communautés, la population scolaire bruxelloise a augmenté de 19 701 élèves entre les années scolaires 2009-2010 et 2014-2015 : 14 305 élèves supplémentaires dans le fondamental et 5 396 dans le secondaire. Face à cette augmentation, les acteurs de l'enseignement se sont mobilisés afin de créer des places supplémentaires pour accueillir davantage d'élèves sur le territoire de la RBC. D'après les chiffres collectés par le Service École de perspective.brussels, 12 169 places ont été créées entre les années 2010-2011 et 2014-2015. Ces chiffres ne concernent que les nouvelles places créées et non une éventuelle densification à l'intérieur des classes déjà existantes. En outre, ils reprennent uniquement les projets bénéficiant de subsides publics en provenance des communautés ou de la RBC ainsi que les projets dans l'enseignement officiel subventionné portés par les communes.

Majoritairement, les nouvelles places créées durant la période 2010-2011 à 2014-2015 l'ont été dans le fondamental (maternel et primaire) avec 10 469 places contre 1 700 places dans le secondaire. La confrontation de ces chiffres avec l'augmentation de population scolaire sur les dernières années indique que les signes de saturation du système d'enseignement en Région bruxelloise ont tendance à s'accroître.

La difficulté d'inscrire les enfants bruxellois dans l'enseignement débute dès la maternelle. Un enquête qualitative menée en 2010 auprès de huit communes de la RBC (Humblet, 2011) constate que de nombreuses écoles ont des classes complètes et qu'il n'est plus possible d'y ouvrir

de nouvelles classes. Des huit communes, quatre considèrent être des communes en pénurie généralisée (toutes les écoles de la commune sont saturées). Ces tensions se confirment au travers de la multiplication et de l'allongement des listes d'attentes lors de l'inscription des enfants dans les écoles fondamentales. L'Agence de Développement Territorial (qui fait désormais partie intégrante de perspective.brussels) notait en 2013 que les listes d'attente dans l'enseignement communal (particulièrement pour le fondamental) se sont multipliées sur le territoire régional. Le nombre d'élèves inscrits sur ces listes s'accroît en permanence, tandis que les multi-inscriptions posent un problème pour dénombrer les besoins.

Une récente note de l'administration de la FWB (FWB, 2016) introduite auprès du Parlement de la FWB analyse les besoins en termes d'offre de places dans les écoles et confirme le nombre insuffisant de places dans la Région. Cette note décrit la situation bruxelloise pour le secondaire en ces termes : « *Dès à présent et pour les années à venir, la capacité de réserve de l'ensemble du territoire régional bruxellois ne semble guère suffisante. Les projets de création de nouvelles places ne permettront pas de répondre suffisamment et totalement aux besoins* ».

En 2015, la KU Leuven et la VUB (Groenez et Surkyn, 2015) ont réalisé une étude sur les capacités dans l'enseignement en Flandre. Cette étude constate que, de manière générale, la capacité d'accueil des élèves dans les villes flamandes dépasse leur propre population scolaire. Si cela se vérifie pour tous les niveaux, c'est dans le secondaire que la capacité d'accueil dépasse le plus le nombre d'élèves qui constitue la population scolaire des villes. Les auteurs de l'étude notent cependant que cette « surcapacité » tend à diminuer entre 2007 et 2013 pour les places néerlandophones dans la Région bruxelloise. Ils constatent qu'en 2013, le nombre de places dans le maternel néerlandophone dans la Région bruxelloise est inférieur au nombre d'élèves néerlandophones résidant dans la Région. Par ailleurs, la « surcapacité » dans la Région bruxelloise a diminué de moitié (en termes relatifs) entre 2007 et 2013 pour le primaire et le secondaire. Il est important de souligner que les places dans l'enseignement néerlandophone bruxellois qui ne sont pas occupées par des Bruxellois ne sont pas des places libres car elles sont occupées par des non-Bruxellois.

L'analyse de la situation actuelle de la population scolaire dans la RBC vient renforcer l'hypothèse de saturation du système d'enseignement bruxellois. Les points 1.4 et 1.5 du chapitre 1 (Les élèves scolarisés en Région bruxelloise : évolution récente) détaillent le nombre de navetteurs qui entrent dans la RBC ou en sortent quotidiennement afin de suivre leur scolarité. Sur les six années observées (2009-2010 à 2014-2015), le nombre d'élèves quittant la RBC ne cesse d'augmenter, tandis que le nombre d'élèves entrants a plutôt tendance à diminuer. Cette double observation appuie le fait que le système scolaire bruxellois subit des tensions importantes, justifiant à nouveau l'hypothèse de saturation.

Cette hypothèse de saturation est fondamentale dans les choix méthodologiques opérés pour la réalisation des projections de population scolaire présentées dans ce Cahier.

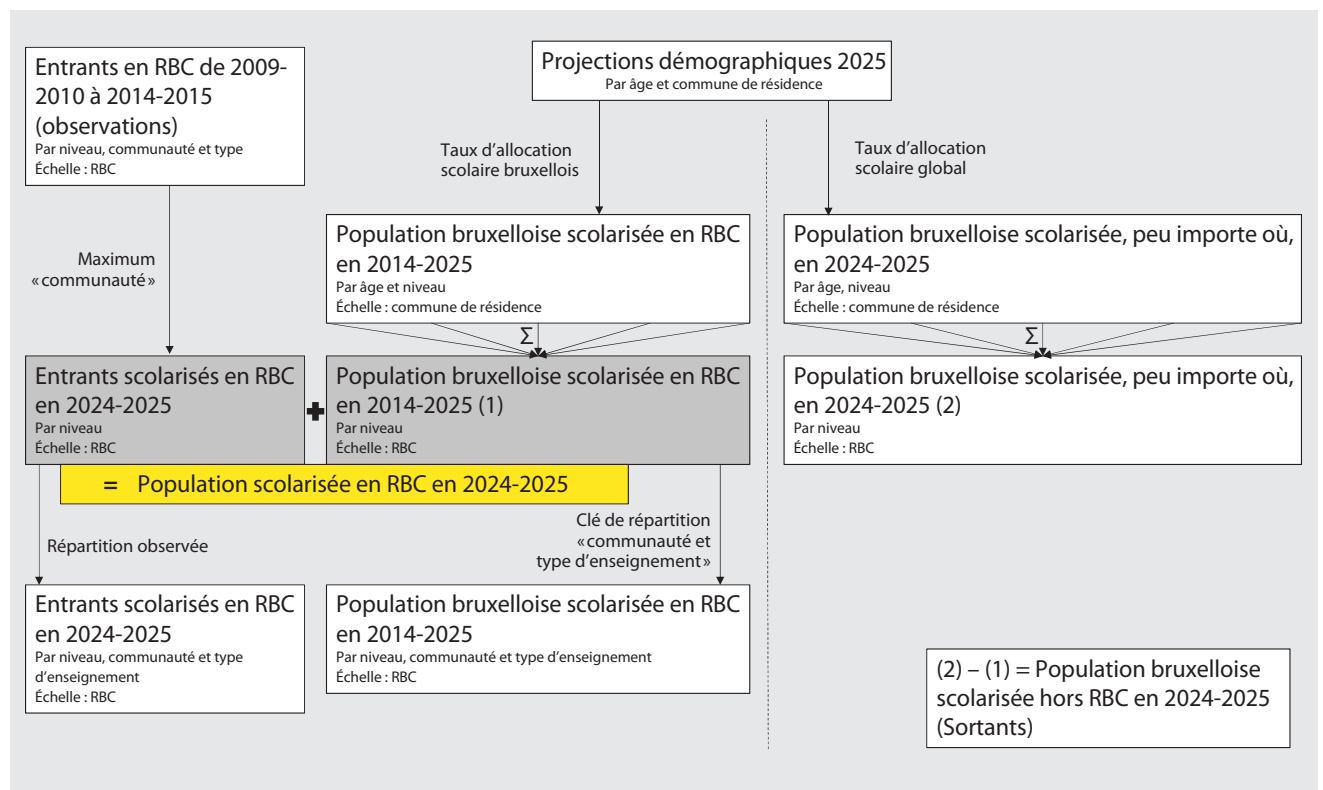
Son importance sera clairement mise en avant tout au long de l'explication de la méthodologie.

2.3. MÉTHODOLOGIE : DÉFINITION DES POPULATIONS PROJETÉES

La méthodologie utilisée pour estimer la population scolarisée en Région bruxelloise en 2024-2025 est illustrée dans la figure 2 ci-dessous. La population scolaire d'origine « bruxelloise » (population bruxelloise scolarisée en

RBC) et la population scolaire issue des entrants, constituant l'ensemble de la population scolaire bruxelloise 2024-2025, font l'objet de méthodologies d'évaluation distinctes.

FIGURE 2 : Schéma méthodologique des projections de population scolaire



Source : IBSA

En Région bruxelloise, la population scolaire est composée des Bruxellois scolarisés dans la Région bruxelloise et des entrants, les élèves résidant hors de la Région mais qui y sont scolarisés. La population bruxelloise scolarisée en RBC (dans l'enseignement organisé ou subsidié par les communautés) en 2024-2025 (chapitre 3 : Résultats des projections) est obtenue en isolant la population bruxelloise concernée par l'enseignement du reste de la population, en 2025. La population 2025 est définie au moyen des projections démographiques communales de l'IBSA. Au départ des projections démographiques communales, deux populations scolaires sont évaluées : les enfants bruxellois qui iront à l'école (sans distinction du lieu de scolarisation) et les enfants bruxellois qui iront à l'école en Région bruxel-

loise, soit la **portion bruxelloise de la population scolaire 2024-2025**. La différence entre la population bruxelloise scolarisée et la population bruxelloise scolarisée en Région bruxelloise caractérise les **sortants**, soit les élèves bruxellois scolarisés en dehors de la Région.

Un stock d'**entrants** (chapitre 3 : Résultats des projections) s'ajoute à la portion bruxelloise pour constituer la population scolarisée en RBC en 2024-2025. Ce stock est évalué sur base de l'observation du passé.

Après les projections de population scolaire, l'exercice consiste ensuite à répartir cette population scolaire 2024-2025 selon la communauté et le type d'enseignement.

2.4. ÉVALUER LA POPULATION BRUXELLOISE SCOLARISÉE EN RÉGION BRUXELLOISE EN 2024-2025

Afin de projeter la population à scolariser des communes de la Région dans les années à venir, la population bruxelloise concernée par l'enseignement est distinguée du reste des enfants. L'option choisie a été **d'appliquer des taux d'allocation scolaire aux projections démographiques communales** réalisées par l'IBSA (IBSA Cahier n°6, 2016).

• DÉFINITION DU TAUX D'ALLOCATION SCOLAIRE ET MÉTHODE DE CALCUL

Habituellement, le taux de scolarisation est utilisé pour mesurer la participation à l'enseignement. Le taux de scolarisation consiste à comparer le nombre d'enfants effectivement inscrits à l'école au nombre total d'enfants en âge de scolarité (Humblet, 2010). Dans cette étude, l'évaluation de la population scolaire se fait au moyen des bases de données administratives des communautés, décrites dans l'encadré 1 (Présentation des bases de données utilisées). Or, l'enseignement en Région bruxelloise ne se limite pas à l'enseignement organisé ou subsidié par les communautés. D'autres formes d'enseignement (privé, européen, international, de promotion sociale) coexistent avec l'enseignement des communautés. On ne parlera donc pas de taux de scolarisation, mais plutôt de taux d'allocation scolaire. Le **taux d'allocation scolaire** est défini comme la part des jeunes d'un âge de scolarisation donné qui sont scolarisés dans une école organisée ou subsidiée par les communautés dans l'ensemble de la population du même âge.

Un taux d'allocation scolaire est calculé pour chaque année scolaire observée (soit 6 années), par commune de résidence (19 communes de la Région bruxelloise), par âge (de 2 à 21 ans) et par niveau d'enseignement (maternel, primaire, secondaire). Les années scolaires observées sont les années 2009-2010 à 2014-2015.

Les taux d'allocation scolaire par âge sont différents, notamment du fait de l'obligation scolaire qui ne touche que les 6-17 ans, que de nombreux enfants fréquentent l'école dès 2 ans et demi et que certains jeunes suivent encore l'enseignement obligatoire après 18 ans (suite à un retard scolaire). De même, la croissance de population à chaque tranche d'âge est spécifique. Dès lors, calculer un taux d'allocation scolaire par âge est justifié. De plus, à certains âges « charnières » entre deux niveaux d'enseignement, des enfants du même âge se répartissent selon plusieurs niveaux. C'est un effet induit, notamment, par le retard scolaire, dont il est important de tenir compte.

Deux types de taux d'allocation différents sont calculés :

- le **taux d'allocation scolaire en RBC** qui est la part des résidents bruxellois en âge de scolarité qui fré-

quentent une école de la Région de Bruxelles-Capitale ;

- le **taux d'allocation scolaire global** qui est la part des résidents bruxellois en âge de scolarité qui vont à l'école, peu importe l'endroit où se situe cette école.

La distinction entre taux d'allocation scolaire en RBC et taux d'allocation scolaire global est faite en considérant d'une part, uniquement les élèves bruxellois scolarisés en Région bruxelloise et d'autre part, les élèves bruxellois scolarisés partout en Belgique (en ce compris en Région bruxelloise).

Exemple de calcul d'un taux d'allocation scolaire.

Le taux d'allocation scolaire en RBC au primaire des élèves de 8 ans résidant à Anderlecht et scolarisés en Région bruxelloise au cours de l'année scolaire 2014-2015 est le rapport entre le nombre d'enfants anderlechtois de 8 ans scolarisés en primaire en Région bruxelloise en 2014-2015 et le nombre d'enfants de 8 ans habitant Anderlecht en 2015.

• ESTIMATION DES TAUX D'ALLOCATION SCOLAIRE POUR LA PROJECTION

La méthode retenue nécessite d'appliquer des taux d'allocation scolaire aux effectifs de population par âge issus des projections démographiques communales. Le taux d'allocation scolaire a l'avantage de constituer un lien arithmétique entre les données de population (démographiques) et les données de population scolaire. En projection, ce taux répond ainsi à une double incomplétude des données sous réserve de deux hypothèses.

La première incomplétude est que les données de population de droit ne comprennent pas tous les enfants potentiellement scolarisables. Par exemple, les enfants inscrits au registre d'attente⁸. Cependant, ceux-ci se retrouvent dans les fichiers de comptage des écoles.

La seconde incomplétude, déjà évoquée, est que la population scolaire observée ne comprend que les enfants scolarisés dans les écoles organisées ou subsidiées par les communautés et donc pas ceux fréquentant les écoles privées, par exemple.

Le taux d'allocation scolaire permet néanmoins de lier ces deux populations sous couvert des deux hypothèses suivantes :

- la croissance de la population de droit et de la population non reprise dans cette population de droit sont supposées identiques ;

⁸ Lorsqu'un étranger qui a introduit une demande d'asile est radié des registres de la population, mais continue à séjourner dans la commune, il est inscrit au registre d'attente.

- les écoles européennes, internationales et privées seront en mesure d'accepter une part d'élèves identique à celle qu'ils accueillent aujourd'hui, à savoir 7 %.

Les six années d'observation de 2009-2010 à 2014-2015 fournissent pour chaque âge et chaque niveau d'enseignement de chaque commune de résidence, six taux d'allocation scolaire en RBC et six taux d'allocation scolaire globaux. L'observation de ces six années a permis la construction du modèle de projections de population scolaire. L'évolution de population étant prise en compte dans les projections démographiques, les populations scolaires observées servent à estimer des paramètres de répartition des classes d'âge projetées en population scolaire.

Sachant que le taux d'allocation scolaire varie d'année en année, quel taux prendre pour effectuer les projections ? Le taux retenu est le **taux d'allocation scolaire en RBC maximal** parmi les 6 années observées (pour chaque tranche d'âge et chaque niveau d'enseignement de chaque commune bruxelloise). En effet, le taux d'allocation scolaire en RBC maximal revient à sélectionner parmi les six années le taux qui révèle une préférence de scolarisation en RBC qui ne peut s'exprimer les autres années. Il repose sur le postulat selon lequel le système scolaire en RBC est saturé (Chapitre 2.2 : Une hypothèse structurante : la saturation du système scolaire bruxellois). On considère que les préférences de scolarisation en RBC sont masquées par cette saturation plus ou moins importante de l'enseignement et que ces préférences sont stables sur la période observée. La conséquence est que les taux retenus sont issus de différentes années scolaires parmi les 6 années observées, même au sein des communes.

Par ailleurs, le projet de Plan Régional de Développement Durable stipule que « *la création de nouvelles places devra*

répondre non seulement aux problèmes de déficit actuel mais aussi aux demandes futures » (projet de PRDD soumis à l'enquête publique p. 48, 2017). La politique régionale vise donc à assurer la possibilité aux enfants bruxellois d'être scolarisés dans leur région.

Il est important de noter que, malgré l'utilisation du taux d'allocation scolaire en RBC maximal, l'estimation de la population scolaire reste vraisemblablement une estimation quantitative minimaliste du souhait des Bruxellois d'être scolarisés dans leur région. En effet, il n'est pas certain que même l'année où le taux maximal a été observé les préférences de scolarisation aient pu s'exprimer librement, c'est-à-dire que même cette année-là, des parents ont vraisemblablement été contraints à revoir leurs choix d'école.

Le taux d'allocation scolaire global retenu est celui observé la même année scolaire que le taux d'allocation scolaire en RBC maximal. Il s'agit d'assurer la cohérence démographique entre la population scolaire calculée avec le taux d'allocation scolaire bruxellois et la population scolaire calculée avec le taux d'allocation scolaire global.

Le taux d'allocation scolaire global révèle la part de la population bruxelloise scolarisée, sans distinction du lieu de scolarisation. L'objet du calcul de la population scolaire bruxelloise « globale » (c'est-à-dire sans distinction du lieu de scolarisation) est l'évaluation du nombre d'enfants bruxellois scolarisés en dehors de la Région (les « **sortants** »). Cette population scolaire bruxelloise « globale » comprend la population scolarisée en Région bruxelloise à laquelle s'ajoute les sortants. Pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre de sortants est identifié en comparant la population scolaire obtenue avec, d'une part, les taux d'allocation scolaire en RBC et, d'autre part, les taux d'allocation scolaire globaux.

2.5. ESTIMER LES ENTRANTS SCOLARISÉS EN RÉGION BRUXELLOISE EN 2024-2025

Les effectifs des écoles bruxelloises ne se limitent pas aux élèves résidant et allant à l'école dans la Région bruxelloise. D'autres élèves venus de l'extérieur de la Région se scolarisent en Région bruxelloise. Ce sont les entrants.

Contrairement aux Bruxellois scolarisés dans leur région, pour lesquels des taux d'allocation scolaire ont été appliqués, le nombre d'entrants est évalué grâce à un stock à l'échelle de la Région bruxelloise. Les entrants viennent de partout en Belgique mais sont aussi parfois domiciliés légalement hors Belgique. Les entrants représentent de faibles proportions de la population scolaire. Trop d'incertitudes pèsent sur les comportements des entrants. Dès lors, le choix posé dans ce modèle a été de considérer les entrants comme un stock constant d'ici à 2025. Ce stock,

constitué sur base de l'observé, approchera les préférences des entrants à être scolarisés en Région bruxelloise. La tendance à la décroissance du nombre d'entrants en Région bruxelloise n'est pas suivie, car l'objectif est de créer des places en suffisance en Région bruxelloise pour laisser ces préférences scolaires s'exprimer à l'avenir.

Comment évaluer le stock d'entrants ? Les flux d'élèves entrants vers les écoles de la Communauté française et de la Communauté flamande situées en Région bruxelloise sont considérés comme indépendants. En effet, une place dans une école francophone n'est pas directement substituable à une place dans une école néerlandophone. Dès lors, les préférences s'identifient indépendamment. Concrètement, on suppose que la demande scolaire d'un

enfant venant de l'extérieur de Bruxelles vers une école de la Capitale ne sera pas satisfaite si on lui offre une place dans l'enseignement néerlandophone alors qu'il en souhaitait une dans l'enseignement francophone (et inversement).

Le nombre d'entrants estimé pour 2024-2025 est calculé comme la somme des nombres maximum d'entrants obser-

vés, pour chaque communauté, parmi les 6 années scolaires observées (2009-2010 à 2014-2015). On prend ainsi en considération l'année où la préférence de choix était la plus marquée, différente pour les deux communautés. Une fois encore, ce choix s'effectue avec l'appui de l'hypothèse de saturation du système scolaire bruxellois, indiquant que les préférences ne sont pas libres de s'exprimer chaque année.

2.6. RÉPARTITION DE LA POPULATION SCOLAIRE BRUXELLOISE EN 2024-2025 SELON LES COMMUNAUTÉS ET LE TYPE D'ENSEIGNEMENT

Un fichier unique combinant les données de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté flamande a été utilisé dans le calcul des taux d'allocation scolaire et pour réaliser les projections de population scolaire. Les projections de population scolaire s'affranchissent donc, autant que possible, des questions d'offre scolaire sur le territoire. En effet, des caractéristiques comme la communauté ou le type d'enseignement peuvent dépendre de l'offre. La répartition des élèves selon ces catégories est donc développée dans un second temps.

Les répartitions des élèves entre communautés et type d'enseignement (selon le niveau d'enseignement) observées en 2014-2015 ont été appliquées à la part bruxelloise

de la population scolaire projetée en 2024-2025. À défaut de pouvoir prédire l'offre scolaire en 2024-2025, les observations d'aujourd'hui apparaissent comme la meilleure estimation disponible du futur. Pour chaque commune de résidence, la répartition entre communauté et type d'enseignement de 2014-2015 a été appliquée à sa population scolaire projetée. Cependant, les résultats sont présentés à l'échelle régionale pour neutraliser au mieux un éventuel effet d'offre sur la demande communale.

La population scolaire des entrants en 2024-2025 étant constituée à partir d'une population observée, les caractéristiques de cette population en termes de communauté et de type d'enseignement sont reprises telles qu'observées.

ENCADRÉ 1 : PRÉSENTATION DES BASES DE DONNÉES UTILISÉES

Population scolaire

Les **données observées** proviennent des comptages administratifs au 1^{er} février de l'année scolaire en cours pour la Communauté française et au 15 janvier pour la Communauté flamande. Les données ont été fusionnées pour les deux communautés pour la plupart des analyses. Les informations utilisées sont :

- l'année scolaire (6 années scolaires observées, de 2009-2010 à 2014-2015) ;
- la commune de scolarité ;
- la commune de résidence ;
- le niveau, la forme et le type d'enseignement ;
- l'année de naissance des élèves ;
- le nombre d'élèves.

Les analyses sont effectuées à partir des données des populations scolaires, en croisant le lieu de résidence (au niveau de la commune) avec le lieu de scolarité (au niveau de la commune). Les données incluent l'enseignement maternel, primaire et secondaire (y compris en alternance), francophone et néerlandophone, ordinaire et spécialisé. Les écoles considérées sont les écoles dont l'enseignement est organisé ou subsidié par la Communauté française ou la Communauté flamande, tous réseaux confondus (hors écoles privées, européennes et internationales).

Les élèves considérés sont les élèves résidant sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, indépendamment du lieu où ils sont scolarisés, et les élèves inscrits dans une école de la Région de Bruxelles-Capitale, indépendamment du lieu où ils résident.

Démographie

Les données démographiques concernent la population bruxelloise. Pour les **données observées**, c'est-à-dire les données des années récentes, il s'agit des effectifs de population, pour chacune des 19 communes, au 1^{er} janvier de chaque année (de 2010 à 2015) et par âge (de 2 à 21 ans). Ces statistiques sont produites par l'IBSA sur base de données de Statistics Belgium (SPF Economie). Il s'agit de la population domiciliée légalement en Région de Bruxelles-Capitale, à l'exception des demandeurs d'asile. Les individus non domiciliés (kotteurs, ...) ne sont donc pas pris en compte dans ces chiffres.

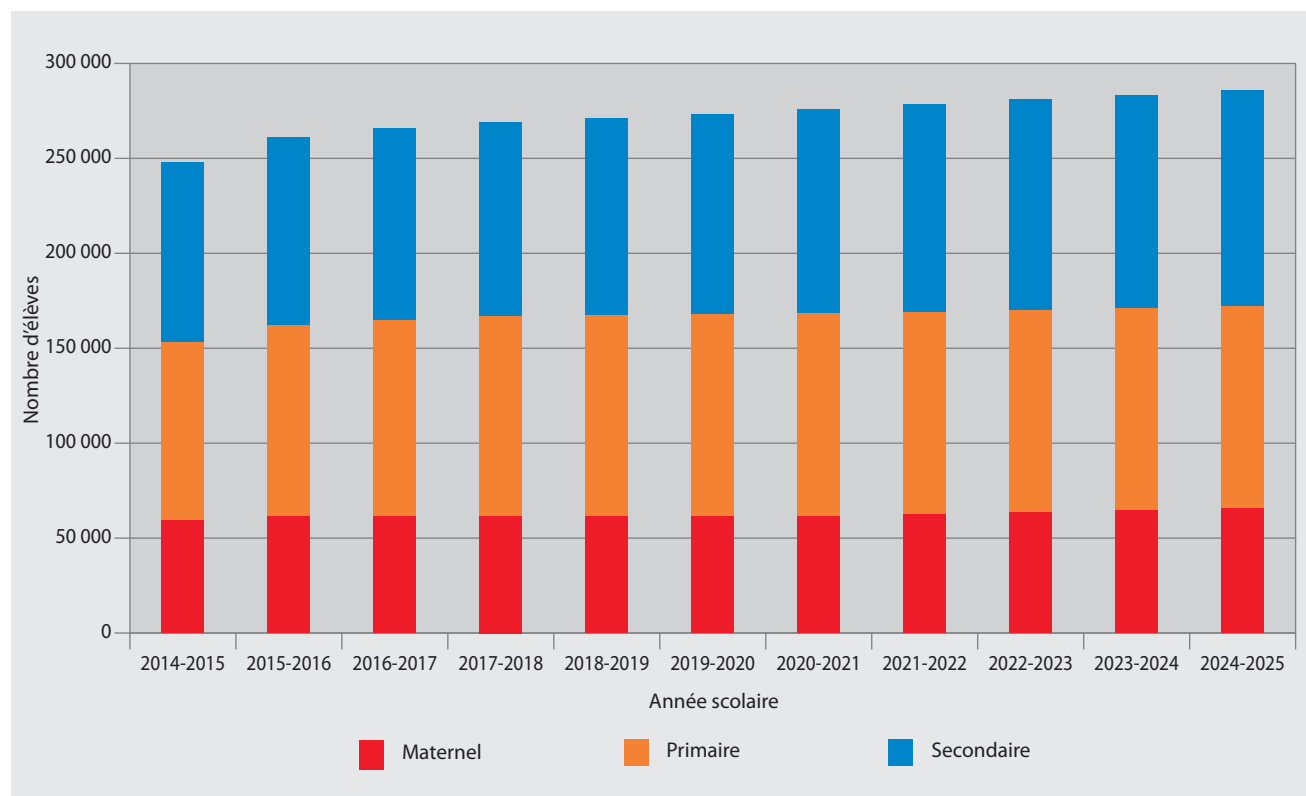
Pour les **données projetées**, c'est-à-dire pour les années 2016 à 2025, il s'agit des effectifs de population, pour chacune des 19 communes, au 1^{er} janvier de chaque année, et par âge (de 2 à 21 ans). Ces données sont issues des projections démographiques réalisées par l'IBSA (IBSA, 2016) et sont calquées sur les projections réalisées au niveau régional par le Bureau fédéral du Plan (BFP) et Statistics Belgium en 2016. À nouveau, il s'agit de la population domiciliée en Région de Bruxelles-Capitale, à l'exception des demandeurs d'asile. Les individus non domiciliés (kotteurs, ...) ne sont donc pas pris en compte dans ces chiffres.

Pour les données de projections démographiques au-delà de 2025, il s'agit des effectifs de population, pour la Région bruxelloise, au 1^{er} janvier de chaque année, et par âge (de 2 à 21 ans). Ces données sont issues des projections démographiques réalisées au niveau régional par le BFP (2017). Les mêmes restrictions s'appliquent quant à la population reprise ou non dans les projections que ci-dessus.



3. RÉSULTATS DES PROJECTIONS

GRAPHIQUE 3 : Populations scolaires du maternel, du primaire et du secondaire en Région bruxelloise depuis la dernière année observée (2014-2015) jusqu'en 2024-2025 selon les projections de population scolaire



Source : observations 2014-2015 : ETNIC, 2016 (fichiers élèves) et Vlaamse Overheid, 2016 (fichiers élèves) ; projections : IBSA

Comme le montre le graphique 3, entre 2014-2015 et 2024-2025 et sous réserve de garder à l'esprit qu'il s'agit ici de projections empreintes d'une certaine incertitude, la population scolaire en Région de Bruxelles-Capitale connaîtra une augmentation continue. Sur l'ensemble de la période, la Région comptera 38 000 élèves supplémentaires soit une croissance de 15,3 % en 10 ans. Tous niveaux confondus, les écoles francophones et néerlandophones de la Région devraient accueillir quelque 285 000 élèves en 2024-2025.

Pour rappel, le nombre d'élèves entrants (qui résident hors de la RBC et sont scolarisés en RBC) est une constante

pour chaque année de projection. C'est donc surtout l'augmentation de la population des enfants bruxellois qui est à l'origine de l'augmentation de la population scolaire. En effet, les projections démographiques communales bruxelloises 2015-2025 de l'IBSA établissent que la population en âge de scolarité sera en augmentation au cours des 10 prochaines années. En outre, l'analyse de l'évolution de la pyramide des âges de la RBC entre 2015 et 2025 montre que ce sont surtout les adolescents (12 ans à 17 ans) qui contribueront le plus à la croissance (IBSA Cahier n°6, 2016).

3.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE DANS L'ENSEIGNEMENT MATERNEL EN RÉGION BRUXELLOISE

TABLEAU 4 : Nombre d'élèves scolarisés en Région bruxelloise dans l'enseignement maternel selon le lieu de résidence pour les années scolaires 2014-2015 et 2024-2025

Lieu de résidence	Observations 2014-2015	Projections 2024-2025	Évolution	
			Nombre	%
Anderlecht	6 365	7 572	1 207	19
Auderghem	1 327	1 504	177	13
Berchem-Sainte-Agathe	1 150	1 397	247	21
Bruxelles	8 254	9 383	1 129	14
Etterbeek	1 583	1 749	166	11
Evere	1 822	2 463	641	35
Forest	2 736	2 969	233	9
Ganshoren	1 155	1 360	205	18
Ixelles	2 724	2 720	- 4	0
Jette	2 557	3 163	606	24
Koekelberg	1 235	1 489	254	21
Molenbeek-Saint-Jean	5 766	5 923	157	3
Saint-Gilles	2 198	2 286	88	4
Saint-Josse-ten-Noode	1 434	1 402	- 32	- 2
Schaerbeek	7 013	8 054	1 041	15
Uccle	2 675	2 722	47	2
Watermael-Boitsfort	816	756	- 60	- 7
Woluwe-Saint-Lambert	1 999	1 898	- 101	- 5
Woluwe-Saint-Pierre	1 449	1 415	- 34	- 2
Région de Bruxelles-Capitale	54 258	60 225	5 967	11
Reste de la Belgique	5 101	5 226	125	2
Total scolarisés en RBC	59 359	65 449	6 090	10

Source : observations 2014-2015 : ETNIC, 2016 (fichiers élèves) et Vlaamse Overheid, 2016 (fichiers élèves) ; projections : IBSA

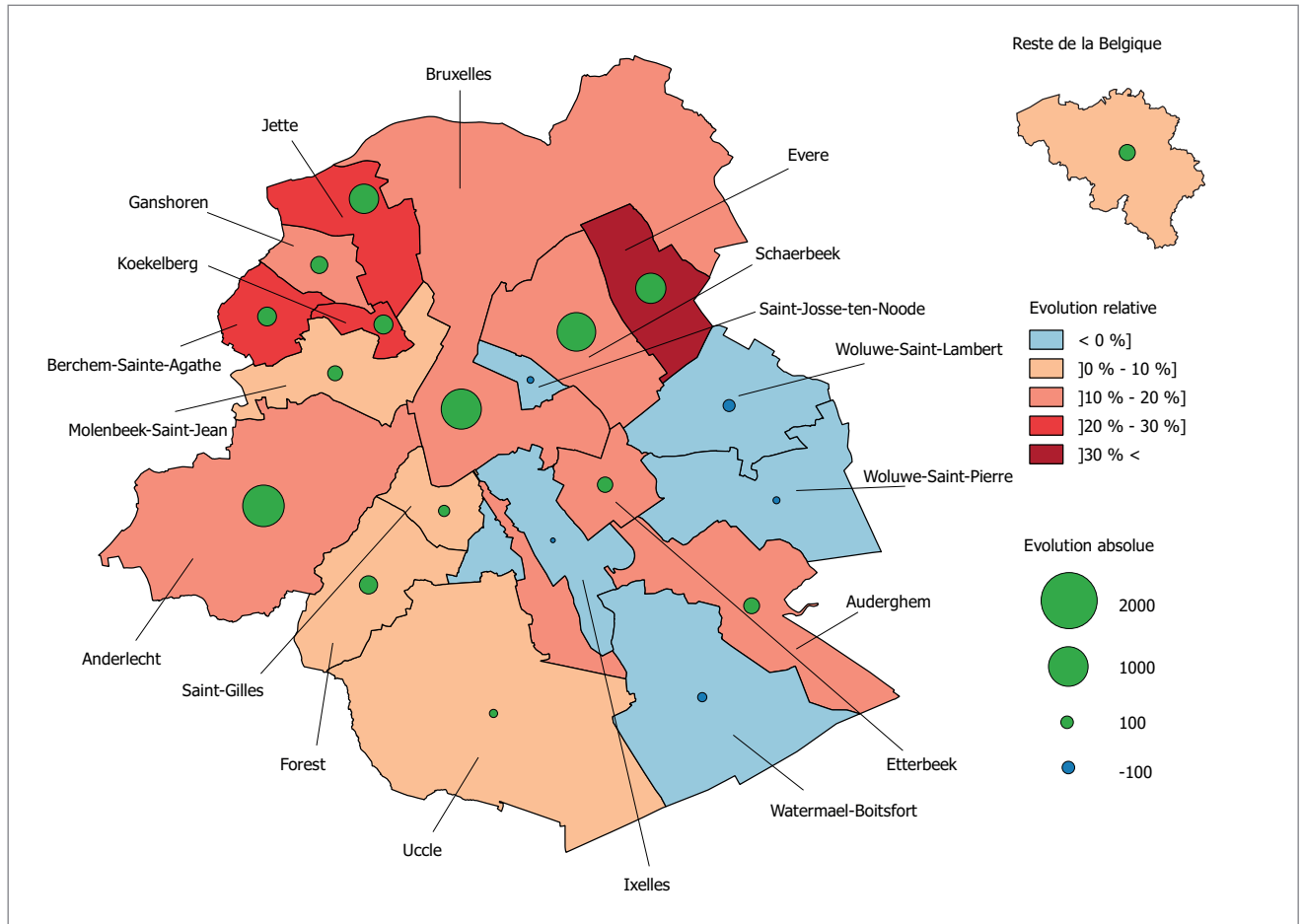
Durant les 10 prochaines années, le nombre d'enfants fréquentant les classes de maternel devrait augmenter de 6 000 individus (tableau 4)⁹, passant de 59 400 à 65 400. D'après les projections effectuées, la croissance de la population scolaire du maternel selon le lieu de résidence sera de 10 % sur le territoire de la RBC en 10 ans. Cela représente un ralentissement de la hausse de cette population conformément aux projections démographiques. Les observations montrent que par le passé, la population du maternel a augmenté de 10 % également mais en six ans seulement (de 2009-2010 à 2014-2015). D'après ces projections, la croissance de la population du maternel va donc s'atténuer dans les prochaines années. Cependant, selon les projections réalisées, le nombre d'enfants dans

l'enseignement maternel augmentera en deux temps. Alors que les écoles maternelles enregistreront une hausse de 1 700 enfants entre 2014-2015 et 2019-2020, les chiffres montrent que leur nombre augmentera de 4 300 entre 2019-2020 et 2024-2025. La croissance du nombre d'enfants s'accroîtra donc après 2019-2020 dans l'enseignement maternel en Région bruxelloise.

Les 2 % de croissance des entrants dans les classes maternelles bruxelloises reflètent la volonté de juguler la diminution du nombre d'entrants observés de 2009-2010 à 2014-2015 et de tenir ainsi mieux compte des préférences des élèves et de leurs parents.

⁹ Les chiffres pour l'enseignement fondamental (maternel et primaire compilés) se trouvent en annexe.

FIGURE 3 : Carte de l'évolution du nombre d'élèves scolarisés en Région bruxelloise dans l'enseignement maternel par lieu de résidence entre 2014-2015 et 2024-2025



Source : IBSA

La figure 3 montre que l'évolution absolue et relative du nombre d'enfants scolarisés en maternel dans la Région entre 2014-2015 et 2024-2025 varie très fort d'une commune à l'autre. La carte fait apparaître que la population maternelle devrait stagner voire légèrement diminuer dans les communes de l'est et du sud de la Région. Ainsi, les communes de Watermael-Boitsfort (- 7 %), Woluwe-Saint-Lambert (- 5 %) et Woluwe-Saint-Pierre (- 2 %) verront leur population scolaire du maternel diminuer. Le nombre d'enfants du maternel résidant dans les communes d'Ixelles (0 %), Uccle (+ 2 %) et Saint-Gilles (+ 4 %) va stagner ou légèrement augmenter. Au sud de la Région, la commune d'Auderghem fait exception. La croissance de la population du maternel y sera de 13 %. Il est à noter qu'aux communes de l'est et du sud de la Région, s'ajoute celle de Saint-Josse-Ten-Noode qui verra également le nombre d'enfants scolarisés dans le maternel en RBC diminuer (- 2 %). Commune plus centrale de la Région, la croissance de la population scolaire du maternel s'établira à 11 % à Etterbeek. Cette croissance correspond à la tendance régionale.

Les communes du nord et de l'ouest vont quant à elles voir leur population résidente fréquentant une école maternelle de la RBC croître significativement. La commune d'Evere va enregistrer la croissance relative la plus forte et atteindra 35 %. Elle sera également très importante à Jette (+ 24 %), Berchem Sainte-Agathe (+ 21 %), Koekelberg (+ 21 %) et Ganshoren (+ 18 %). Les élèves résidant à Molenbeek-Saint-Jean font exception à l'ouest de la Région : leur croissance s'établira à 3 %.

Avec 1 200 élèves supplémentaires, Anderlecht va subir l'augmentation la plus importante en termes absolus (+ 19 % en termes relatifs). La Ville de Bruxelles restera la commune la plus peuplée d'enfants se rendant dans une école maternelle sur le territoire régional avec une population de 9 400 enfants. Soit une augmentation de 1 100 élèves (+ 14 %). Schaerbeek devrait abriter 1 000 élèves du maternel supplémentaires (+ 15 %).

Enfin, la carte de la Belgique montre le nombre d'enfants venant du reste de la Belgique qui se rendent dans une école maternelle de la Région bruxelloise. Ces enfants

habitent principalement dans les provinces limitrophes de la Région : le Brabant flamand et le Brabant wallon.

3.2. ÉVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN RÉGION BRUXELLOISE

TABLEAU 5 : Nombre d'élèves scolarisés en Région bruxelloise dans l'enseignement primaire selon le lieu de résidence pour les années scolaires 2014-2015 et 2024-2025

Lieu de résidence	Observations 2014-2015	Projections 2024-2025	Évolution	
			Nombre	%
Anderlecht	9 861	12 008	2 147	22
Auderghem	1 848	2 032	184	10
Berchem-Sainte-Agathe	1 827	2 275	448	25
Bruxelles	13 043	15 495	2 452	19
Etterbeek	2 330	2 502	172	7
Evere	2 791	3 925	1 134	41
Forest	3 937	4 471	534	14
Ganshoren	1 781	2 182	401	22
Ixelles	3 568	3 751	183	5
Jette	4 053	4 866	813	20
Koekelberg	1 866	2 256	390	21
Molenbeek-Saint-Jean	9 180	10 263	1 083	12
Saint-Gilles	3 112	3 310	198	6
Saint-Josse-ten-Noode	2 276	2 233	-43	-2
Schaerbeek	10 678	12 494	1 816	17
Uccle	4 255	4 262	7	0
Watermael-Boitsfort	1 520	1 489	-31	-2
Woluwe-Saint-Lambert	2 722	2 750	28	1
Woluwe-Saint-Pierre	2 177	2 317	140	6
Région de Bruxelles-Capitale	82 825	94 881	12 056	15
Reste de la Belgique	11 394	11 785	391	3
Total scolarisés en RBC	94 219	106 666	12 447	13

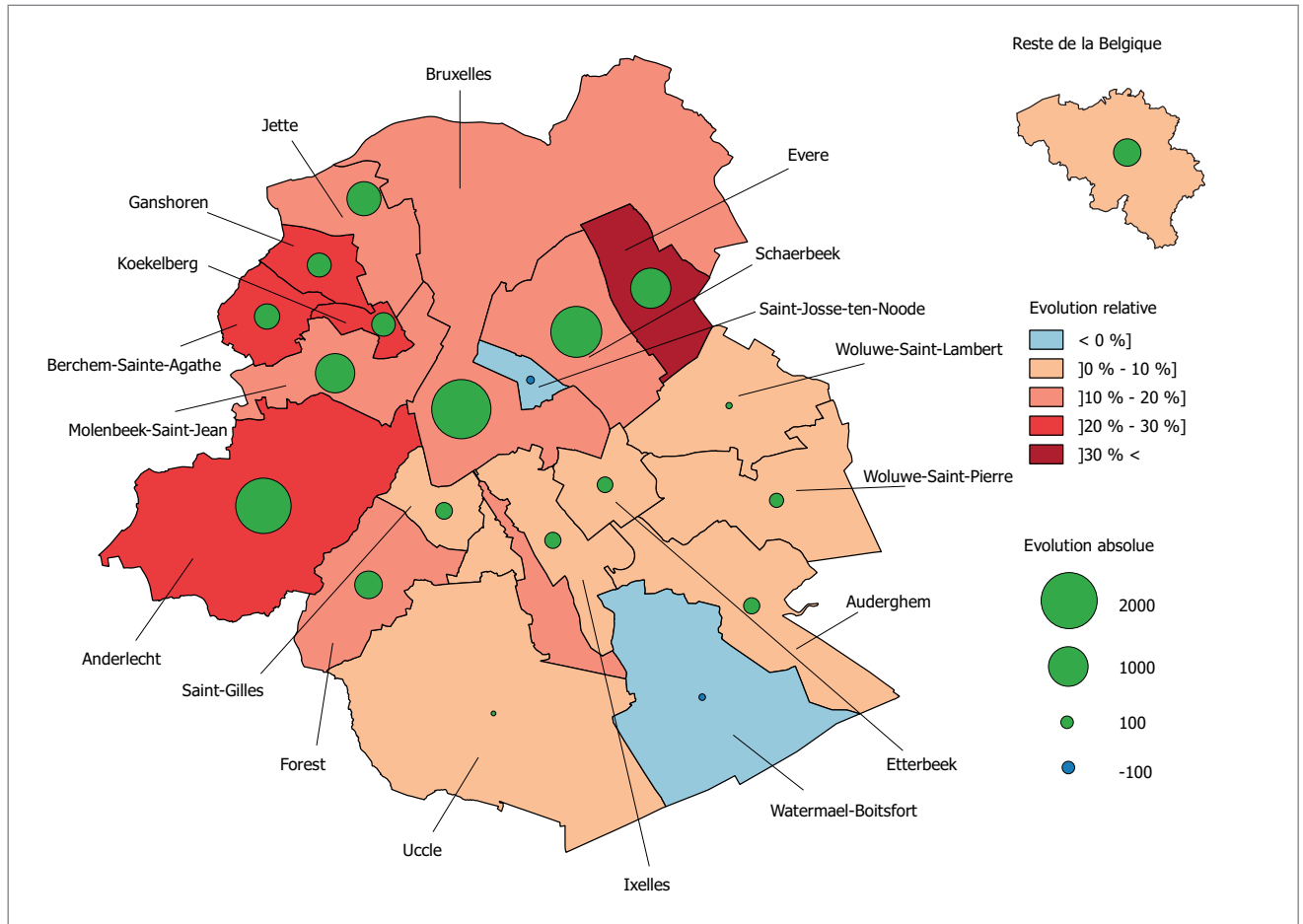
Source : observations 2014-2015 : ETNIC, 2016 (fichiers élèves) et Vlaamse Orverheid, 2016 (fichiers élèves) ; projections : IBSA

Dans le primaire, 12 500 enfants viendraient gonfler le nombre d'élèves se rendant dans une école de la Région entre les années scolaires 2014-2015 et 2024-2025 (tableau 5). Les projections montrent que, plus significative que dans le maternel, l'augmentation y sera de 13 % en 10 ans. Au total, ce seront 106 600 élèves qui fréquenteront une école primaire de la RBC en 2024-2025.

La barre des 100 000 élèves dans le primaire devrait être franchie à court terme. D'après les projections démogra-

phiques communales, le nombre « d'enfants en âge d'aller à l'école primaire (6-11 ans) augmente d'abord assez nettement, pour ensuite diminuer très légèrement entre 2020 et 2025 » (IBSA Cahier n°6, 2016). En effet, d'après les projections réalisées, c'est au cours des cinq premières années de projection que le nombre d'élèves du primaire augmentera. Après 2019-2020, la population du primaire stagnera au niveau de la RBC jusqu'en 2024-2025.

FIGURE 4 : Carte de l'évolution du nombre d'élèves scolarisés en Région bruxelloise dans l'enseignement primaire par lieu de résidence entre 2014-2015 et 2024-2025



Source : IBSA

L'évolution au sein des communes varie fortement en primaire également (figure 4). En comparant la carte de l'évolution de la population scolaire du primaire avec celle du maternel, deux constats sont à retenir :

- globalement, la population augmente plus dans le primaire ;
- les communes les plus concernées par l'augmentation de leur population scolaire du primaire sont les mêmes que celles touchées par l'augmentation de la population du maternel.

À l'instar des élèves du maternel, ce sont les communes du nord et de l'ouest de la Région qui vont voir leur population du primaire augmenter le plus. Ici encore, la commune d'Evere va connaître l'augmentation relative la plus élevée avec 40 % d'élèves supplémentaires entre 2014-2015 et 2024-2025 (soit une augmentation de 1 100 élèves). Les communes de Berchem-Sainte-Agathe (+ 25 %), Ganshoren (+ 22 %), Anderlecht (+ 22 %), Koekelberg (+ 21 %) et Jette (+ 20 %) vont voir également leur population scolaire dans

le primaire croître plus rapidement que dans le reste de la Région.

Au sein de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, bien que la croissance soit plus modeste que dans les communes limitrophes, la croissance relative du nombre d'élèves du primaire dépassera nettement celle du nombre d'élèves du maternel puisqu'elle s'établira à 12 % (contre 3 % pour le maternel). Avec 14 % d'augmentation entre 2014-2015 et 2024-2025, la commune de Forest est très proche de la croissance régionale (15 %).

Les communes du sud et de l'est de la Région subiront une évolution de leur population scolaire du primaire plus modeste. L'augmentation sera donc moins prononcée dans les communes d'Uccle (0 %), Woluwe-Saint-Lambert (+ 1 %), Ixelles (+ 5 %), Saint-Gilles (+ 6 %), Woluwe-Saint-Pierre (+ 6 %) et Etterbeek (+ 7 %). La commune d'Auderghem fait encore exception au sud avec une augmentation de 10 % d'enfants scolarisés en RBC dans le primaire. La commune

de Watermael-Boitsfort va, quant à elle, voir sa population fréquentant une école primaire de la Région bruxelloise diminuer de 2 %. Ce sera également le cas des élèves du primaire de la commune de Saint-Josse-Ten-Noode (- 2 %).

Plus de la moitié de l'augmentation du nombre d'élèves du primaire se concentre dans 3 communes de la Région. En effet, la Ville de Bruxelles (+ 19 %), Schaerbeek (+ 17 %) et Anderlecht (+ 22 %) compteront à elles seules

6 400 enfants de plus scolarisés dans une école primaire de la Région en 2024-2025 qu'en 2014-2015 (sur un total de 12 500 enfants supplémentaires pour l'ensemble de la RBC).

Le nombre d'élèves du primaire faisant la navette depuis le reste de la Belgique pour être scolarisés dans la Région devrait augmenter de 3 %.

3.3. ÉVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN RÉGION BRUXELLOISE

TABLEAU 6 : Nombre d'élèves scolarisés en Région bruxelloise dans l'enseignement secondaire selon le lieu de résidence pour les années scolaires 2014-2015 et 2024-2025

Lieu de résidence	Observations 2014-2015	Projections 2024-2025	Évolution	
			Nombre	%
Anderlecht	8 880	11 672	2 792	31
Auderghem	1 754	2 024	270	15
Berchem-Sainte-Agathe	1 751	2 358	607	35
Bruxelles	11 699	14 955	3 256	28
Etterbeek	2 163	2 590	427	20
Evere	2 771	4 252	1 481	53
Forest	3 627	4 312	685	19
Ganshoren	1 566	2 127	561	36
Ixelles	3 294	3 701	407	12
Jette	3 455	4 536	1 081	31
Koekelberg	1 523	2 138	615	40
Molenbeek-Saint-Jean	7 997	10 132	2 135	27
Saint-Gilles	2 853	3 009	156	5
Saint-Josse-ten-Noode	2 160	2 337	177	8
Schaerbeek	9 631	11 579	1 948	20
Uccle	4 078	4 641	563	14
Watermael-Boitsfort	1 495	1 731	236	16
Woluwe-Saint-Lambert	2 470	3 008	538	22
Woluwe-Saint-Pierre	2 005	2 658	653	33
Région de Bruxelles-Capitale	75 172	93 760	18 588	25
Reste de la Belgique	19 162	19 865	703	4
Total scolarisés en RBC	94 334	113 625	19 291	20

Source : observations 2014-2015 : ETNIC, 2016 (fichiers élèves) et Vlaamse Overheid, 2016 (fichiers élèves) ; projections : IBSA

C'est dans l'enseignement secondaire que la population scolaire augmenterait le plus. En effet, d'après les projections effectuées, la Région peut s'attendre à quelque 19 000 élèves supplémentaires qui fréquenteront les écoles secondaires de la RBC (tableau 6). Cela correspond à 20 %

d'augmentation en 10 ans. En 2024-2025, ils seront 113 600 à se répartir dans les classes du secondaire de la Région.

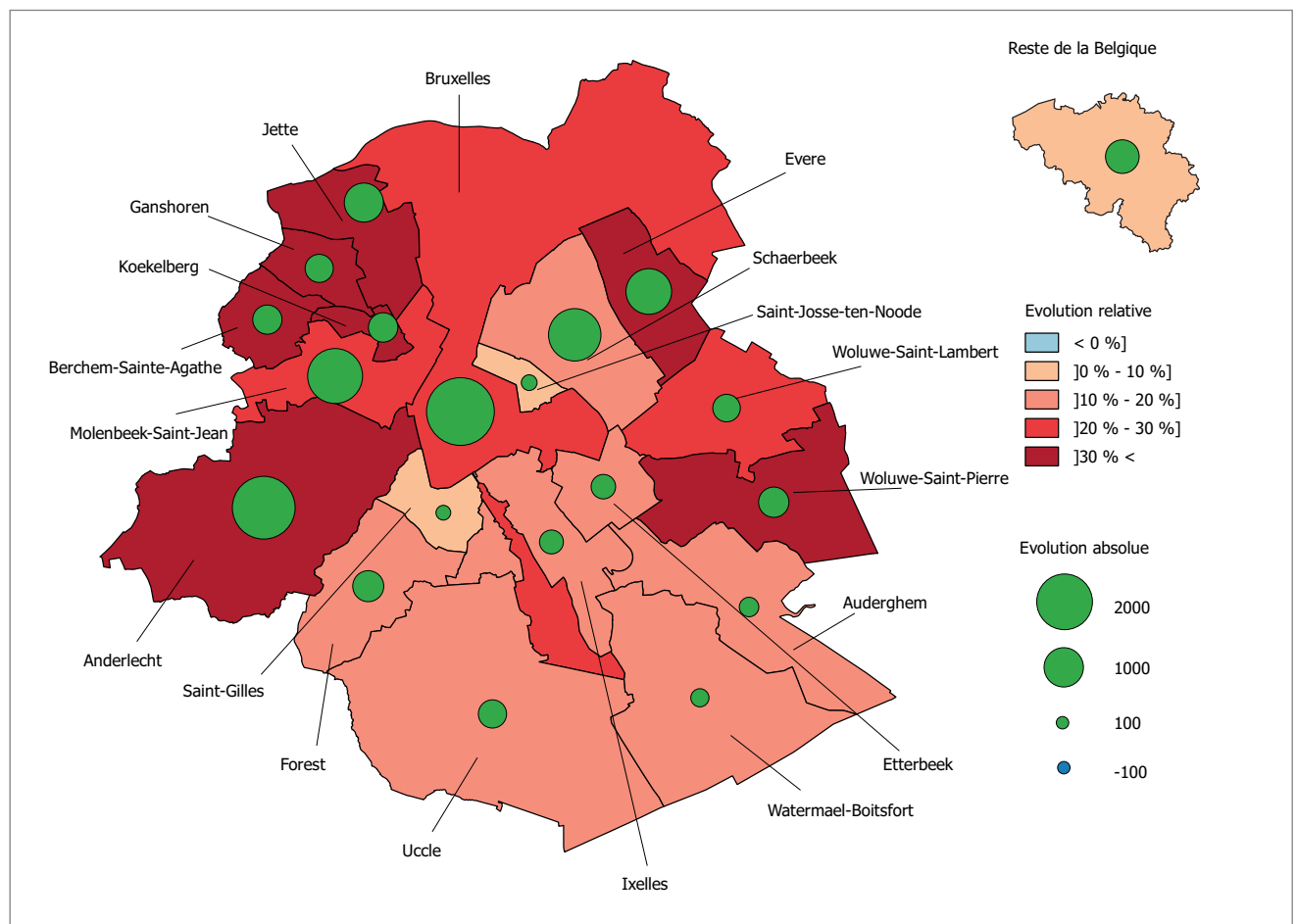
La croissance de la population scolaire de l'enseignement secondaire sera particulièrement prononcée au sein des

résidents bruxellois. Tenir compte des préférences des élèves entrant aboutira à une augmentation de ceux-ci de 4 %, soit 700 élèves. Le nombre de résidents bruxellois qui se rendront dans une école secondaire de la Région augmentera, quant à lui, de 25 % entre 2014-2015 et 2024-2025. Il faut y voir la répercussion du boom démographique en RBC qui a eu lieu dans les niveaux inférieurs dans le passé récent. En effet, les populations scolaires augmentent par vagues. Par le passé, la croissance du nombre d'élèves du fondamental était plus importante que dans l'enseignement secondaire en RBC (voir chapitre 1 : Les élèves scolarisés en Région bruxelloise : évolution récente). Après 2014-2015, la population scolaire du fondamental va continuer à croître mais de manière moins marquée que la population du secondaire. Cela reflète le passage progressif de nombreux élèves du fondamental vers le secondaire.

Suivant cette projection, le nombre de Bruxellois scolarisés dans le secondaire sera presque équivalent au nombre de Bruxellois scolarisés dans le primaire. En 2014-2015, l'écart était encore de 7 700 élèves bruxellois en faveur du primaire. C'est un phénomène de rattrapage qui s'opère. En effet, les élèves du primaire passent progressivement vers le secondaire.

Dans l'enseignement secondaire, toutes les communes seront touchées par l'augmentation de leur population résidente se rendant dans une école de la Région. À l'exception de la commune de Saint-Gilles, l'augmentation de la population de l'enseignement secondaire sera plus marquée que dans l'enseignement maternel et primaire.

FIGURE 5 : Carte de l'évolution du nombre d'élèves scolarisés en Région bruxelloise dans l'enseignement secondaire par lieu de résidence entre 2014-2015 et 2024-2025



Source : IBSA

La figure 5 reprenant l'évolution attendue de la population scolaire résidant dans une commune bruxelloise et se rendant dans une école secondaire de la Région est sans équivoque. L'augmentation sera particulièrement forte dans les communes du nord, de l'ouest mais aussi de l'est de la Région. Comme pour le maternel et le primaire, la commune d'Evere va connaître la plus forte croissance relative de sa population scolaire du secondaire se rendant dans une école de la Région. La croissance y est particulièrement élevée avec plus de 50 % d'augmentation. Le Cahier n°6 de l'IBSA consacré aux projections démographiques communales bruxelloises 2015-2025 précise d'ailleurs qu'avec 19 % d'augmentation, la croissance relative de la population totale de la commune d'Evere est de loin la plus importante des 19 communes bruxelloises. Il précise que la croissance démographique la plus remarquable à Evere concernera les adolescents (12 ans – 17 ans), dont le nombre augmentera de plus de 1 350 unités, soit plus de 50 % en dix ans.

En tout, ce sont 7 communes sur les 19 qui devraient connaître une croissance de plus de 30 % du nombre d'élèves se rendant dans une école secondaire de la Région. En plus de la Commune d'Evere, les communes de Koekelberg (+ 40 %), Ganshoren (+ 36 %), Berchem-Sainte-Agathe (+ 35 %), Woluwe-Saint-Pierre (+ 33 %), Anderlecht (+ 31 %) et Jette (+ 31 %) sont concernées par de telles augmentations.

La croissance de la population scolaire du secondaire sera également particulièrement élevée au sein de la Ville de Bruxelles (+ 28 %) avec 3 256 élèves supplémentaires. La Ville de Bruxelles enverra au total 15 000 élèves dans les écoles secondaires de la Région en 2024-2025. Molenbeek-Saint-Jean connaîtra une augmentation relative comparable avec 27 % d'élèves supplémentaires. La croissance de la population du secondaire sera également importante à Woluwe-Saint-Lambert (+ 22 %), Schaerbeek (+ 20 %), Etterbeek (+ 20 %) et Forest (+ 19 %).

Malgré une augmentation importante de leur population scolaire, les communes du sud se caractérisent par des croissances de population scolaire dans le secondaire proportionnellement moins élevées que dans les communes de l'ouest, du nord et de l'est de la Région : Watermael-Boitsfort (+ 16 %), Auderghem (+ 15 %), Uccle (+ 14 %) et Ixelles (+ 12 %).

Enfin, le nombre d'élèves du secondaire résidant dans les communes de Saint-Josse-Ten-Noode (+ 8 %) et Saint-Gilles (+ 5 %) augmentera proportionnellement le moins, soit des croissances fortement inférieures à la croissance régionale (+ 25 %).

Comme les figures 3, 4 et 5 le montrent, la population scolaire ne va pas évoluer de façon homogène sur le territoire de la Région. Ce sont les communes du nord et de l'ouest de la Région qui devraient être les plus confrontées à l'augmentation de leur population scolaire. En comparant la capacité d'accueil des écoles avec le nombre d'élèves à scolariser, l'IBSA notait en 2016 que « *dans l'enseignement fondamental, les quartiers les plus déficitaires se situent [...], principalement au niveau du croissant pauvre¹⁰ ainsi que dans le nord et l'ouest de la Région. Ces quartiers ne disposent pas de places pour tous les enfants qui y résident* » (IBSA Focus n°15, 2016). Les projections établies dans la présente étude montrent que, quel que soit le niveau, l'augmentation de la population scolaire se ferait ressentir plus fortement au sein des communes du nord et de l'ouest de la Région. Ce serait également le cas des communes de l'est de la Région en ce qui concerne la population du secondaire. Selon ces constats, les difficultés de trouver une place dans une école seraient amenées à s'intensifier davantage au cours des prochaines années au sein des communes visées.

¹⁰ Le croissant pauvre correspond à une zone concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique en RBC. Elle reprend les quartiers en première couronne nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région bruxelloise et qui forment un croissant autour du centre-ville.

ENCADRÉ 2 : IMPACT DE L'APPLICATION DU TAUX D'ALLOCATION SCOLAIRE EN RBC MAXIMUM SUR LES PROJECTIONS DE POPULATION SCOLAIRE

Le chapitre 2 : Hypothèses et méthodologie indique que la méthodologie appliquée pour réaliser les projections de population scolaire se base sur une hypothèse de saturation du système de l'enseignement en RBC (tant francophone que néerlandophone). Compte tenu de cette hypothèse, les projections tentent de prendre en compte les préférences des élèves (ou de leur parents) d'être scolarisés en RBC. Pour ce faire, la projection propose d'intégrer :

- les préférences des entrants à être scolarisés en RBC ;
- les préférences des sortants à être scolarisés en RBC.

Afin d'intégrer partiellement les préférences des entrants à être scolarisés en RBC, les projections vont fixer le nombre d'entrants au nombre d'élèves entrants observés l'année où ils étaient les plus nombreux à venir suivre leur scolarité en RBC entre 2009-2010 et 2014-2015 (voir chapitre 2 : Hypothèses et méthodologie).

Afin d'intégrer partiellement les préférences des sortants à être scolarisés en RBC, le taux d'allocation scolaire en RBC utilisé pour effectuer les projections est le taux d'allocation scolaire en RBC maximum observé sur les 6 années de 2009-2010 à 2014-2015 (voir chapitre 2 : Hypothèses et méthodologie).

Selon cette méthodologie, la prise en compte d'un taux d'allocation scolaire en RBC maximum explique une partie du nombre de Bruxellois supplémentaires à scolariser dans la Région bruxelloise. Afin d'en déterminer l'impact, le taux d'allocation scolaire en RBC maximum a été appliqué à la population de 2015. Le résultat est comparé à la population scolarisée en RBC observée en 2014-2015. Le tableau 7 fait apparaître le résultat de cette opération et le compare à l'augmentation de la population scolaire estimée suite aux projections réalisées pour l'année scolaire 2024-2025.

TABLEAU 7 : Contribution de l'application du taux d'allocation scolaire en RBC maximum à l'augmentation de la population scolaire totale en 2024-2025

Niveau	Nombre d'élèves supplémentaires suite à l'application du taux d'allocation scolaire en RBC maximum à la population en 2015 par rapport à l'année 2014-2015	Nombre d'élèves supplémentaires suite aux projections 2024-2025 par rapport à l'année 2014-2015	Contribution de l'application du taux d'allocation scolaire maximum à la croissance des élèves (%)
Maternel	2 014	6 090	33
Primaire	3 614	12 447	29
Secondaire	2 691	19 293	14
Total	8 319	37 830	22

Source : IBSA

L'application du taux d'allocation scolaire en RBC maximum à la population bruxelloise de 2015 aboutit à une augmentation de 8 319 élèves, tous niveaux confondus, par rapport à la population scolaire réelle de l'année 2014-2015. Les projections établies pour l'année scolaire 2024-2025 aboutissent quant à elles à une augmentation de 37 830 élèves par rapport aux observations de l'année 2014-2015.

Maximiser les taux d'allocation scolaire en RBC explique donc un peu plus de 20 % de l'augmentation du nombre d'élèves à scolariser en RBC à l'horizon 2025 (8 319 élèves parmi les 37 830). L'analyse des chiffres par niveau montre que l'application de ce taux maximum explique 33 % de l'augmentation du nombre d'enfants à scolariser en RBC dans le maternel, 29 % dans le primaire et 14 % dans le secondaire.

D'après ces résultats, l'augmentation de la population scolaire en 2024-2025 est essentiellement expliquée par la croissance démographique en RBC. Cette croissance démographique attendue explique près de 78 % de l'augmentation de la population scolaire dans la Région de 2014-2015 à 2024-2025. Dans le secondaire, c'est 86 % de l'augmentation de la population qui est expliquée par la démographie bruxelloise future.

3.4. RÉPARTITION DE LA POPULATION SCOLAIRE BRUXELLOISE EN 2024-2025 SELON LES COMMUNAUTÉS ET LE TYPE D'ENSEIGNEMENT

Sur base des projections scolaires réalisées, la population est répartie selon deux critères : la communauté dans laquelle les élèves suivent leur scolarité (Fédération Wallonie-Bruxelles ou Communauté flamande) et le type d'enseignement (ordinaire dont alternance ou spécialisé). Les clés de répartition utilisées afin de déterminer le nombre d'élèves dans chaque communauté et chaque type d'enseignement sont celles qui ont été observées lors de l'année

scolaire 2014-2015 à l'échelle de la commune de résidence. Ces clés de répartition sont appliquées à la population projetée en 2024-2025. Il s'agit donc de répartir la population scolaire projetée en 2024-2025 entre les communautés et les types d'enseignement. Il est important de noter que les répartitions linguistiques ne tiennent compte d'aucune hypothèse d'évolutions spécifiques.

TABLEAU 8 : Répartition des élèves scolarisés en Région bruxelloise par niveau et communauté pour les années scolaires 2014-2015 et 2024-2025

Niveau et Communauté	Observations 2014-2015	Projections 2024-2025	Différence
Maternel	59 320	65 449	6 129
Fédération Wallonie-Bruxelles	46 683	51 314	4 631
Vlaamse Gemeenschap	12 637	14 135	1 498
Primaire	94 133	106 666	12 533
Fédération Wallonie-Bruxelles	77 060	87 011	9 951
Vlaamse Gemeenschap	17 073	19 655	2 582
Secondaire	94 307	113 627	19 320
Fédération Wallonie-Bruxelles	80 252	96 501	16 249
Vlaamse Gemeenschap	14 055	17 126	3 071
Total Fédération Wallonie-Bruxelles	203 995	234 826	30 831
Total Vlaamse Gemeenschap	43 765	50 916	7 151

Source : observations 2014-2015 : ETNIC, 2016 (fichiers élèves) et Vlaamse Overheid, 2016 (fichiers élèves) ; projections : IBSA

Le tableau 8 fait état des résultats de l'application des clés de répartition par communauté. Le nombre total d'élèves scolarisés dans des écoles organisées ou subsidiées par la FWB seraient de 234 800 en 2024-2025 contre 204 000 en 2014-2015, soit 30 800 élèves supplémentaires en 10 ans. La FWB doit s'attendre à 16 250 élèves supplémentaires dans le secondaire, 9 950 dans le primaire et 4 600 dans le maternel pour l'ensemble de la Région en 2024-2025.

Les écoles de la Communauté flamande pourraient quant à elles accueillir 51 000 élèves en 2024-2025. Cela cor-

respond à une augmentation de 7 100 élèves par rapport à l'année 2014-2015 tous niveaux confondus. Il en irait de 1 500 élèves supplémentaires dans le maternel, 2 600 dans le primaire et 3 000 élèves dans le secondaire.

Le tableau 9 répartit les élèves de chaque niveau en fonction du type d'enseignement. Les élèves sont répartis selon qu'ils suivent l'enseignement ordinaire (dont en alternance pour le secondaire) ou spécialisé.

TABLEAU 9 : Répartition des élèves scolarisés en Région bruxelloise par niveau et type d'enseignement pour les années 2014-2015 et 2024-2025

Niveau et type	Observations 2014-2015	Projections 2024-2025	Différence
Maternel	59 320	65 449	6 129
Ordinaire	58 786	64 838	6 052
Spécialisé	534	611	77
Primaire	94 133	106 666	12 533
Ordinaire	89 195	101 133	11 938
Spécialisé	4 938	5 533	595
Secondaire	94 307	113 627	19 320
Ordinaire	90 915	109 644	18 729
<i>dont Alternance</i>	<i>1 817</i>	<i>2 140</i>	<i>323</i>
Spécialisé	3 392	3 983	591
Total Ordinaire	238 896	275 615	36 719
<i>dont Alternance</i>	<i>1 817</i>	<i>2 140</i>	<i>323</i>
Total Spécialisé	8 864	10 128	1 264

Source : observations 2014-2015 : ETNIC, 2016 (fichiers élèves) et Vlaamse Overheid, 2016 (fichiers élèves) ; projections : IBSA

En 2024-2025, l'enseignement ordinaire devrait compter 275 500 élèves contre 10 100 dans l'enseignement spécialisé.

Les tendances observées montrent que la part d'élèves suivant l'enseignement spécialisé augmente de façon continue ces dernières années¹¹. Ce pourcentage d'élèves du primaire inscrits dans l'enseignement spécialisé a tendance à augmenter quelle que soit la communauté. Les chiffres présentés dans ce Cahier ne tiennent pas compte de ces évolutions. Ils reflètent ce que serait la situation en 2024-2025 si la même proportion d'élèves suivaient leur scolarité dans l'enseignement spécialisé qu'en 2014-2015. Autrement dit, en appliquant la clé de répartition observée l'année scolaire 2014-2015, les résultats tiennent compte de la réalité bruxelloise qui est caractérisée par un nombre

d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire spécialisé francophone plus important qu'en Wallonie (Janssens, Carlier, Van de Craen, 2009).

L'application de la répartition observée en 2014-2015 à la population scolaire projetée en 2024-2025 aboutira donc à un nombre de 10 100 élèves dans l'enseignement spécialisé. Ils se répartiraient de la manière suivante :

- 600 en maternel ;
- 5 500 en primaire ;
- 4 000 en secondaire.

Suivant les mêmes clés de répartition, le nombre d'élèves suivant un enseignement en alternance en RBC devrait s'établir à 2 140 pour l'année scolaire 2024-2025 (soit une augmentation de 320 élèves).

¹¹ Selon les chiffres de la Fédération Wallonie Bruxelles, en dix ans (de 2004-2005 à 2013-2014), le nombre d'élèves suivant l'enseignement spécialisé a augmenté en maternel (+ 32 %), en primaire (+ 13 %) et en secondaire (+ 21 %). Selon les chiffres de la Communauté flamande, entre 2009-2010 et 2012-2013, la part d'élèves dans l'enseignement spécialisé est passée de 4,31 % à 4,46 %.

3.5. LES BRUXELLOIS SCOLARISÉS EN DEHORS DE LA RÉGION

Afin d'obtenir les projections de la population scolaire sortante de la Région, le nombre de Bruxellois se rendant dans une école subsidiée ou organisée par les Communautés française ou flamande, quelle que soit la localisation de l'école, est d'abord calculé (voir le chapitre 2 : Hypothèses et méthodologie). Les résultats sont comparés aux projections

de population scolaire des Bruxellois se rendant dans une école située sur le territoire régional bruxellois (toujours dans l'enseignement organisé ou subventionné par l'une des deux communautés). Le tableau 10 reprend les résultats de ces projections et les compare avec les observations réalisées pour les années scolaires 2009-2010 et 2014-2015.

TABLEAU 10 : Nombre de sortants entre les années scolaires 2009-2010, 2014-2015 et les projections 2024-2025

Niveau	Observations 2009-2010	Observations 2014-2015	Projections 2024-2025	Différence 2010-2015	Différence 2015-2025
Maternel	1 067	1 309	1 363	242	54
Primaire	1 719	2 159	2 140	440	- 19
Secondaire	4 441	5 180	5 710	739	530
Total	7 227	8 648	9 213	1 421	565

Source : observations 2009-2010 et 2014-2015 : ETNIC, 2016 (fichiers élèves) et Vlaamse Overheid, 2016 (fichiers élèves) ; projections : IBSA

La prise en compte du taux d'allocation scolaire en RBC maximum observé sur les années scolaires de 2009-2010 à 2014-2015 a pour effet de diminuer le nombre de sortants. En effet, selon la méthodologie, les projections tentent de tenir compte des préférences des élèves et de leurs parents à suivre leur scolarité dans une école située en RBC.

L'effet de l'application des taux d'allocation scolaire en RBC maximums combiné avec l'essor démographique de la Région bruxelloise aboutissent à un nombre de sortants qui devrait continuer à augmenter jusqu'en 2024-2025. L'augmentation du nombre de sortants serait moins marquée entre les années scolaires 2014-2015 et 2024-2025 (+ 565 élèves) que celle qui a été observée entre les années scolaires 2009-2010 et 2014-2015 (+ 1 421 élèves).

De même, ils seraient 9 200 élèves à quitter la Région quotidiennement en 2024-2025 pour se scolariser, contre 8 650 pour la dernière année observée (2014-2015).

Les populations scolaires sortantes de l'enseignement maternel et primaire ont tendance à stagner en projection (+ 50 élèves sortants en maternel et - 20 en primaire). C'est dans l'enseignement secondaire que la population sortante continuera à croître. La croissance du nombre d'élèves sortant en secondaire entre 2014-2015 et 2024-2025 sera moins prononcée que durant la période observée. Entre 2014-2015 et 2024-2025 (c'est-à-dire en 10 ans), 530 élèves supplémentaires quitteront la RBC pour suivre leur scolarité dans le secondaire dans une école située en dehors de la RBC. Sur les 6 dernières années observées (de 2009-2010 à 2014-2015), l'augmentation y a été de 740 élèves.

3.6. AU-DELÀ DE 2025 ?

Comment va évoluer la population scolaire au-delà de 2025 ? La réponse est importante. Avoir quelques indications sur l'évolution de cette population scolaire peut rassurer sur l'utilité d'un investissement en infrastructure, projet de long terme par excellence. Il est donc important de montrer que ces investissements resteront utiles à plus long terme et que les nouvelles écoles ainsi créées ne devraient pas se vider au-delà de la période de projection (10 ans).

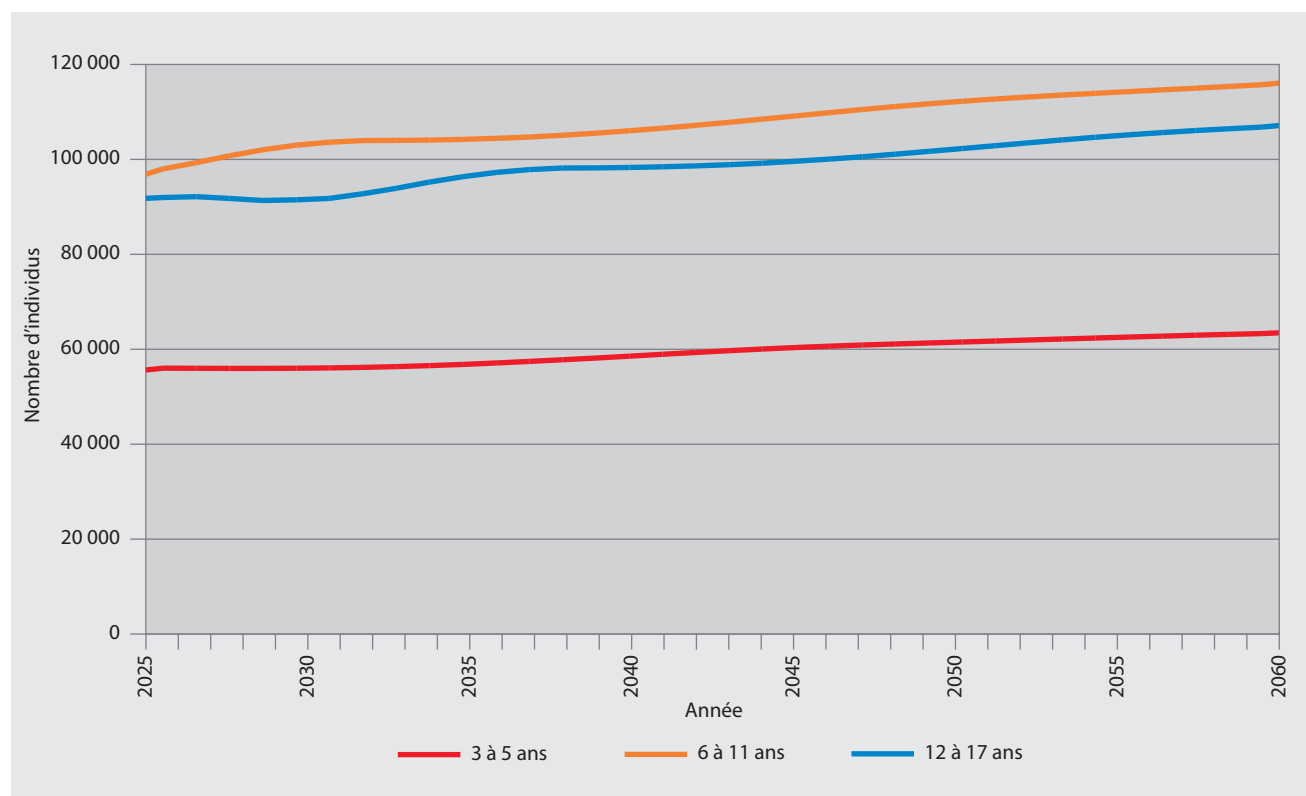
Afin de réaliser cet exercice, les projections se basent sur les perspectives démographiques régionales 2016-2061 établies par le Bureau fédéral du Plan (BFP). Les années

retenues vont de 2025 à 2060 pour montrer l'évolution sur la période au-delà de l'année scolaire 2024-2025. En outre, afin de tenter de refléter l'évolution par niveau, la population est regroupée par tranche d'âge de la manière suivante :

- 3 ans à 5 ans représentant le niveau maternel ;
- 6 ans à 11 ans représentant le niveau primaire ;
- 12 ans à 17 ans représentant le niveau secondaire.

Le graphique 4 fait apparaître les projections démographiques pour la Région bruxelloise selon ces tranches d'âge. D'après ce graphique, tous les niveaux vont continuer à voir leur population augmenter au-delà de 2025.

GRAPHIQUE 4 : Projections démographiques en Région bruxelloise par tranche d'âge de 2025 à 2060



Source : BFP, SPF Economie – Statistics Belgium

La population en âge d'être scolarisée en maternel (3 ans à 5 ans) devrait stagner jusqu'au début des années 2030 pour ensuite suivre une augmentation légère mais continue jusqu'en 2060. Une évolution plus marquée toucherait la population en âge d'être scolarisée dans le primaire (6 ans à 11 ans) également jusqu'au début des années 2030. Cette population continuera à croître ensuite mais de manière moins prononcée. Enfin, la population de 12 ans à 17 ans devrait également continuer à progresser de 2025 à 2060 en RBC.

Même si la croissance de la population en âge de scolarisation en RBC n'augmente pas de façon linéaire sur la

période de 2025 à 2060, cette augmentation est continue et concerne toutes les tranches d'âge.

En outre, d'après les projections démographiques du BFP, la population en âge de scolarisation qui réside dans les provinces du Brabant flamand et du Brabant wallon augmentera de manière continue entre 2025 et 2060 également. Ces augmentations sont comparables à celles qui toucheront les enfants bruxellois. Étant donné que la grande majorité des entrants en RBC provient de ces deux provinces, le nombre de non-Bruxellois se rendant dans une école de la RBC (les entrants) devrait continuer à augmenter également.



SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS

La présente étude avait pour objectif de projeter la population scolaire attendue dans les écoles de la Région de Bruxelles-Capitale en 2024-2025 dans un contexte de saturation de l'enseignement bruxellois. Il y a sept ans, dans le Cahier n°2 de l'IBSA consacré au même sujet, cette hypothèse de saturation avait permis d'assimiler le nombre de places dans l'enseignement à la population scolaire observée en RBC, autrement dit, au nombre d'inscrits.

Aujourd'hui, cette hypothèse de saturation reste valable et est renforcée par l'analyse de la navette scolaire. En effet, l'évolution des flux scolaires entrants et sortants de la Région indiquent que les préférences régionales de scolarisation de certains parents sont probablement contrariées. On peut raisonnablement supposer que de plus en plus de parents bruxellois sont contraints de scolariser leurs enfants hors de la Région. D'autre part, de plus en plus de parents non-bruxellois ne peuvent probablement plus scolariser leurs enfants dans la Région alors qu'ils le souhaiteraient. Cette projection ne pouvait donc se contenter d'acter la saturation de l'enseignement en tant que simple hypothèse de base permettant l'adéquation entre l'offre et la demande scolaire comme c'était le cas en 2010. Ces

projections intègrent dès lors une estimation, prudente, de ces deux conséquences de la saturation en projetant une population scolaire où ces préférences régionales de scolarisation seraient mieux satisfaites.

Dans les limites de la projection ainsi définie et tenant compte de la croissance démographique anticipée dans le Cahier n°6 de l'IBSA, le nombre d'élèves scolarisés en Région de Bruxelles-Capitale atteindrait 285 000 élèves en 2024-2025. Il s'agirait d'une augmentation de 38 000 élèves, tous niveaux confondus, en 10 ans, la majeure partie de cette augmentation provenant de la croissance démographique. La population scolaire de tous les niveaux (maternel, primaire et secondaire) devrait augmenter de manière importante. Entre 2014-2015 et 2024-2025 et conformément aux projections démographiques, c'est dans l'enseignement secondaire que le nombre d'élèves devrait augmenter le plus. Les écoles secondaires accueilleraient ainsi 19 500 élèves supplémentaires, soit un cinquième de la population actuelle du secondaire. Au primaire, il s'agirait de 12 500 élèves supplémentaires et en maternel, de 6 000 jeunes enfants de plus. Ces projections sont résumées dans le tableau 11.

TABLEAU 11 : Évolution de la population scolaire dans les écoles de la Région de Bruxelles-Capitale entre 2014-2015 et 2024-2025

	Maternel	Primaire	Secondaire
Évolution de 2015 à 2025	+ 6 000	+ 12 500	+ 19 500

Source : IBSA

Par ailleurs, la population scolaire ne va pas évoluer de façon homogène sur le territoire de la Région. Ce sont les communes du nord et de l'ouest de la Région qui devraient être les plus confrontées à l'augmentation de leur population scolaire.

Ce Cahier ne propose pas, contrairement à celui de 2010, d'estimation de places à ouvrir. Tout d'abord parce que des projets d'ouverture d'écoles sont déjà programmés tant dans le fondamental que le secondaire. Il faudrait en tenir compte. Le Service École de perspective.brussels assure le suivi des projets de création de places scolaires dans l'enseignement fondamental et secondaire en RBC et l'estimation de l'effort nécessaire en termes de création de places pour couvrir les besoins. Ensuite, en ce qui concerne le secondaire, une étude spécifique commanditée par le même

service est en cours de réalisation à la date de publication de ce Cahier. Elle en utilisera les résultats, concrétisant ainsi la collaboration entre l'IBSA et le Service École au sein de perspective.brussels.

On peut néanmoins déjà supputer que les pouvoirs publics vont devoir continuer à créer en masse de nouvelles places dans les prochaines années. Cet effort, indispensable à court et moyen terme, ne sera vraisemblablement pas vain à long terme. En effet, d'après les projections démographiques régionales, la population en âge de scolarisation devrait continuer à augmenter bien au-delà de l'année scolaire 2024-2025. Cette augmentation concernera tous les niveaux. Les nouvelles classes seront donc utilisées par de nouvelles générations d'élèves bruxellois.

D'un côté, ces ouvertures à réaliser pour 2024-2025 se dérouleront au sein d'un environnement institutionnel déjà rôdé. La création du Service École, la prise en compte de la question des places scolaires dans la stratégie 2025 et la sensibilisation des deux communautés à la question du manque de places sont un progrès par rapport à la situation qui prévalait en 2010. D'un autre côté, on peut supposer que la tâche est plus ardue. En effet, de nombreux espaces directement mobilisables ont fait l'objet de la création de nouvelles écoles. Trouver de nouveaux sites pourrait donc se révéler plus complexe. Dans la même idée, un grand nombre d'écoles actuelles ont déjà étendu au maximum leur offre scolaire.

Cette étude comporte toutefois une réserve importante. Il est raisonnable de supposer que la saturation de l'enseignement bruxellois a engendré d'autres conséquences que l'insatisfaction partielle des préférences régionales de scolarisation. Par exemple, il a vraisemblablement été très difficile pour de nombreux parents d'élèves nés cer-

taines années d'inscrire leurs enfants en maternel selon leurs préférences en matière d'établissement. Ainsi, certains n'ont pu scolariser leurs enfants dans l'établissement scolaire, le quartier ou la commune souhaité. Ils ont ensuite rencontré des difficultés similaires en primaire qui se répètent ou se répèteront en secondaire pour les mêmes enfants. Enfin, même l'espoir de changer leurs enfants d'école en cours de scolarité au sein de la Région est parfois réduit. Plus largement, suite aux aléas des places finalement disponibles, certains élèves se trouvent ainsi scolarisés dans un quartier, une commune, une école, un réseau voire une langue d'enseignement qui n'est pas celle du choix de leurs parents. Ces difficultés, craintes, impossibilités ou tensions – parmi d'autres – rencontrées par les parents dans la recherche d'une école pour leurs enfants se prêtent peu à l'estimation quantitative. Elles n'ont pu ni être intégrées aux projections ni quantifiées. C'est également en mobilisant des méthodes plus qualitatives que ces difficultés et leurs conséquences gagneraient à être mises en lumière.



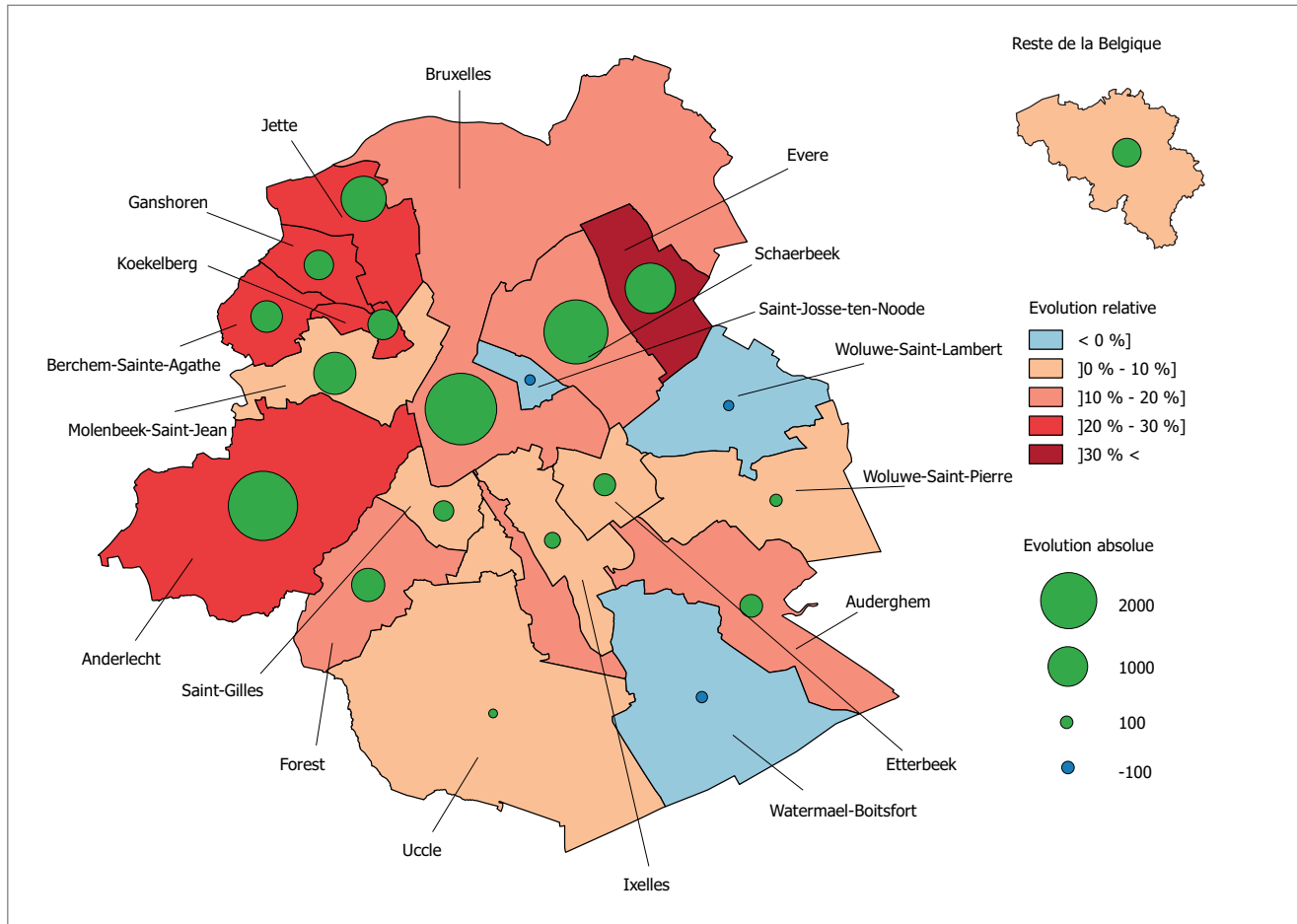
ANNEXE : LES PROJECTIONS DE POPULATION SCOLAIRE DANS LE FONDAMENTAL

TABLEAU 12 : Nombre d'élèves scolarisés en Région bruxelloise dans l'enseignement fondamental selon le lieu de résidence pour les années scolaires 2014-2015 et 2024-2025

Lieu de résidence	Observations 2014-2015	Projections 2024-2025	Évolution	
			Nombre	%
Anderlecht	16 226	19 580	3 354	21
Auderghem	3 175	3 537	362	11
Berchem-Sainte-Agathe	2 977	3 672	695	23
Bruxelles	21 297	24 877	3 580	17
Etterbeek	3 913	4 252	339	9
Evere	4 613	6 388	1 775	38
Forest	6 673	7 440	767	11
Ganshoren	2 936	3 542	606	21
Ixelles	6 292	6 471	179	3
Jette	6 610	8 029	1 419	21
Koekelberg	3 101	3 745	644	21
Molenbeek-Saint-Jean	14 946	16 185	1 239	8
Saint-Gilles	5 310	5 596	286	5
Saint-Josse-ten-Noode	3 710	3 636	- 74	- 2
Schaerbeek	17 691	20 548	2 857	16
Uccle	6 930	6 984	54	1
Watermael-Boitsfort	2 336	2 244	- 92	- 4
Woluwe-Saint-Lambert	4 721	4 648	- 73	- 2
Woluwe-Saint-Pierre	3 626	3 732	106	3
Région de Bruxelles-Capitale	137 083	155 106	18 023	13
Reste de la Belgique	16 495	17 011	516	3
Total scolarisés en RBC	153 578	172 115	18 537	12

Source : observations 2014-2015 : ETNIC, 2016 (fichiers élèves) et Vlaamse Overheid, 2016 (fichiers élèves) ; projections : IBSA

FIGURE 6 : Carte de l'évolution du nombre d'élèves scolarisés en Région bruxelloise dans l'enseignement fondamental par lieu de résidence entre 2014-2015 et 2024-2025



Source : IBSA



BIBLIOGRAPHIE

Agence de Développement Territorial, 2012, Equipements scolaires – faciliter la création de places dans les écoles bruxelloises, 2012. Disponible à l'adresse : www.adt-ato.brussels (à terme à l'adresse : www.perspective.brussels)

Agence de Développement Territorial, 2012, Note d'orientation pour la programmation d'établissements scolaires dans les secteurs fondamental et secondaire, novembre 2012. Disponible à l'adresse : www.adt-ato.brussels (à terme à l'adresse : www.perspective.brussels)

Agence de Développement Territorial, 2014, Suivi de la programmation d'équipement scolaires – Analyse territoriale et problématiques locales, février 2014. Disponible à l'adresse : www.adt-ato.brussels (à terme à l'adresse : www.perspective.brussels)

Commission européenne – Direction générale de la politique régionale, 2011, Les villes de demain – Défis, visions et perspectives, Office des publications de l'Union européenne, 2011. Disponible à l'adresse : http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/studies/pdf/citiesoftomorrow/citiesoftomorrow_final_fr.pdf

Delvaux B. et Serhadlioglu E., 2014, La ségrégation scolaire, reflet déformé de la ségrégation urbaine – Différenciation des milieux de vie des enfants bruxellois, Les Cahiers de recherche du Girsef n°100, octobre 2014. Disponible à l'adresse : <https://uclouvain.be/fr/chercher/girsef>

Fédération Wallonie-Bruxelles, 2016, Note au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles introduite par Madame la Ministre Marie-Martine Schyns portant sur « l'identification des besoins de création de places scolaires et propositions pour développer l'offre de places en FWB », 9 septembre 2016.

Fédération Wallonie-Bruxelles, 2015, Les indicateurs de l'enseignement 2015, Bruxelles, Fédération Wallonie-Bruxelles et ETNIC. Disponible à l'adresse : <http://www.enseignement.be/index.php?page=26998>

Fédération Wallonie-Bruxelles, www.enseignement.be/index.php?page=25191&navi=404 consulté le 10 mai 2017

Groenez S., Verhaeghe J.-P., Surkyn J., Capéau B. et Vandenbroucke A., 2012, Haalbaarheidsonderzoek van een monitoringssysteem voor capaciteitsbehoeften in het leerplichtonderwijs, HIVA- KU Leuven, 2012.

Groenez S., Surkyn J., 2015, Een capaciteitsmonitor voor het leerplichtonderwijs – Technisch rapport, HIVA- KU Leuven, 2015.

Humblet P., 2010, Rapport sur l'accessibilité de l'enseignement maternel dans la région bruxelloise, observatoire de l'enfant, Cocof, octobre 2010. Disponible à l'adresse : <http://upse.ulb.ac.be/doc/Enseignement%20maternel%20-%20Janvier%202011.pdf>

Humblet P., 2011, Croissance démographique bruxelloise et inégalité d'accès à l'école maternelle, Brussels Studies, n°51, septembre 2011. Disponible à l'adresse : <https://brussels.revues.org/1041>

IBSA, Dehaibe X., 2010, Impact de l'essor démographique sur la population scolaire en Région de Bruxelles-Capitale, Cahier de l'IBSA n°2, juin 2010. Disponible à l'adresse : www.ibsa.brussels

IBSA, Marissal P., Vermeulen S., Quittelier B., Janssens R., Delvaux B. et Wayens B., 2016, Besoin d'enseignants en Région bruxelloise, Cahier de l'IBSA n°5, juin 2016. Disponible à l'adresse : www.ibsa.brussels

IBSA, Dehaibe X., Hermia, J.-P., Laine B. et Romain A., 2016, Projections démographiques communales bruxelloises, Cahier de l'IBSA n°6, octobre 2016. Disponible à l'adresse : www.ibsa.brussels

IBSA, Hermia J.-P., 2016, Baromètre démographique 2016 de la Région de Bruxelles-Capitale, Le Focus de l'IBSA n°16, décembre 2016. Disponible à l'adresse : www.ibsa.brussels

IBSA, 2015, Évolution des taux de croissance des populations scolaires en Région de Bruxelles-Capitale, A la une, septembre 2015. Disponible à l'adresse : www.ibsa.brussels

IBSA, Van Laethem M., Franklin A., 2016, De la maison à l'école : origine et destination des élèves bruxellois, Le Focus de l'IBSA n°15, août 2016. Disponible à l'adresse : www.ibsa.brussels

Janssens R., Carlier D. et Van de Craen P., 2009, L'enseignement à Bruxelles, Brussels Studies, Notes de synthèse, janvier 2009. Disponible à l'adresse : <http://brussels.revues.org/922>

Perspective.brussels, 2017, Plan Régional de Développement Durable, projet soumis à enquête publique, version du 13 janvier 2017. Disponible à l'adresse : http://www.prdd.brussels/sites/default/files/prdd_fr_web.pdf

Wayens B., Janssens R. et Vaesen J., 2013, L'enseignement à Bruxelles : une gestion de crise complexe, Brussels Studies, Notes de synthèse, n° 70, août 2013. Disponible à l'adresse : <http://brussels.revues.org/1181>



LISTE DES BASES DE DONNÉES ET STATISTIQUES

AgODi, 2016. Fichiers d'élèves scolarisés dans l'enseignement néerlandophone financé par la Communauté flamande en Région de Bruxelles-Capitale, données des années scolaires 2009-2010 à 2014-2015.

Bureau fédéral du Plan, Statistics Belgium, 2016. Perspectives démographiques 2015-2060. Population, ménages et quotients de mortalité prospectifs, 59p.

Bureau fédéral du Plan, 2017. Perspectives de population 2017-2061, disponible à l'adresse : <http://www.plan.be/databases/data-35-fr-perspectives+de+population+2016+2060>

ETNIC, 2016. Fichiers d'élèves scolarisés dans l'enseignement francophone financé par la Communauté française en Région de Bruxelles-Capitale, données des années scolaire 2009-2010 à 2014-2015.

IBSA, 2017. Statistiques par thèmes, thème « Enseignement », tableau de population scolaire, version juillet 2016. Disponible à l'adresse: www.ibsa.brussels

IBSA, 2017. Statistiques par thèmes, thème « Démographie », tableau des projections démographiques, version d'octobre 2016. Disponible à l'adresse: www.ibsa.brussels



LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : Nombre d'élèves résidant et/ou scolarisés en Région bruxelloise par flux et niveau scolaire en 2014-2015	12
FIGURE 2 : Schéma méthodologique des projections de population scolaire	21
FIGURE 3 : Carte de l'évolution du nombre d'élèves scolarisés en Région bruxelloise dans l'enseignement maternel par lieu de résidence entre 2014-2015 et 2024-2025	29
FIGURE 4 : Carte de l'évolution du nombre d'élèves scolarisés en Région bruxelloise dans l'enseignement primaire par lieu de résidence entre 2014-2015 et 2024-2025	31
FIGURE 5 : Carte de l'évolution du nombre d'élèves scolarisés en Région bruxelloise dans l'enseignement secondaire par lieu de résidence entre 2014-2015 et 2024-2025	33
FIGURE 6 : Carte de l'évolution du nombre d'élèves scolarisés en Région bruxelloise dans l'enseignement fondamental par lieu de résidence entre 2014-2015 et 2024-2025	44



LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : Nombre d'élèves scolarisés en Région bruxelloise dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire francophone et néerlandophone organisé ou subsidié par les communautés pour les années scolaires 2009-2010 à 2014-2015	13
TABLEAU 2 : Répartition de la population scolarisée en Région bruxelloise par niveau selon le lieu de résidence pour l'année scolaire 2014-2015	14
TABLEAU 3 : Nombre d'entrants scolarisés en Région bruxelloise par niveau et communauté pour les années scolaires 2009-2010 à 2014-2015	17
TABLEAU 4 : Nombre d'élèves scolarisés en Région bruxelloise dans l'enseignement maternel selon le lieu de résidence pour les années scolaires 2014-2015 et 2024-2025	28
TABLEAU 5 : Nombre d'élèves scolarisés en Région bruxelloise dans l'enseignement primaire selon le lieu de résidence pour les années scolaires 2014-2015 et 2024-2025	30
TABLEAU 6 : Nombre d'élèves scolarisés en Région bruxelloise dans l'enseignement secondaire selon le lieu de résidence pour les années scolaires 2014-2015 et 2024-2025	32
TABLEAU 7 : Contribution de l'application du taux d'allocation scolaire en RBC maximum à l'augmentation de la population scolaire totale en 2024-2025	35
TABLEAU 8 : Répartition des élèves scolarisés en Région bruxelloise par niveau et communauté pour les années scolaires 2014-2015 et 2024-2025	36
TABLEAU 9 : Répartition des élèves scolarisés en Région bruxelloise par niveau et type d'enseignement pour les années 2014-2015 et 2024-2025	37
TABLEAU 10 : Nombre de sortants entre les années scolaires 2009-2010, 2014-2015 et les projections 2024-2025	38
TABLEAU 11 : Évolution de la population scolaire dans les écoles de la Région de Bruxelles-Capitale entre 2014-2015 et 2024-2025	41
TABLEAU 12 : Nombre d'élèves scolarisés en Région bruxelloise dans l'enseignement fondamental selon le lieu de résidence pour les années scolaires 2014-2015 et 2024-2025	43



LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : Nombre de Bruxellois scolarisés en dehors de la Région (sortants) par niveau pour les années scolaires 2009-2010 à 2014-2015	15
GRAPHIQUE 2 : Nombre d'enfants non-bruxellois scolarisés en Région bruxelloise par niveau pour les années scolaires 2009-2010 à 2014-2015	16
GRAPHIQUE 3 : Populations scolaires du maternel, du primaire et du secondaire en Région bruxelloise depuis la dernière année observée (2014-2015) jusqu'en 2024-2025 selon les projections de population scolaire	27
GRAPHIQUE 4 : Projections démographiques en Région bruxelloise par tranche d'âge de 2025 à 2060	39



LISTE DES ENCADRÉS

ENCADRÉ 1 : Présentation des bases de données utilisées	25
ENCADRÉ 2 : Impact de l'application du taux d'allocation scolaire en RBC maximum sur les projections de population scolaire	35



<http://www.ibsa.brussels>